

© OCDE, 2004.

© Logiciel, 1987-1996, Acrobat, marque déposée d'ADOBE.

Tous droits du producteur et du propriétaire de ce produit sont réservés. L'OCDE autorise la reproduction d'un seul exemplaire de ce programme pour usage personnel et non commercial uniquement. Sauf autorisation, la duplication, la location, le prêt, l'utilisation de ce produit pour exécution publique sont interdits. Ce programme, les données y afférentes et d'autres éléments doivent donc être traités comme toute autre documentation sur laquelle s'exerce la protection par le droit d'auteur.

Les demandes sont à adresser au :

Chef du Service des Publications,  
Service des Publications de l'OCDE,  
2, rue André-Pascal,  
75775 Paris Cedex 16, France.

## Chapitre 2

# Évolution des apports d'aide

*Le présent chapitre contient une analyse des apports d'aide aux pays en développement et, plus précisément, des tendances observées au cours de la période récente dans le volume et la répartition de l'aide des membres du CAD. L'on s'applique à y mettre en évidence les facteurs qui déterminent l'ampleur des efforts déployés par ces derniers et à apprécier l'influence exercée par les nouvelles théories sur la conception des programmes de coopération pour le développement.*

*Les deux dernières années ont marqué un tournant dans l'évolution des apports d'aide, qui ont progressé de 7.2 % en volume en 2002. Sur plus longue période, on constate une augmentation des activités de coopération technique et de l'aide aux secteurs sociaux et une diminution des prêts d'aide et des concours financiers pour des projets d'équipement. Il y a de bonnes chances que le volume et l'efficacité de l'aide continuent de s'accroître en dépit de l'intensification des pressions budgétaires dans les pays membres.*

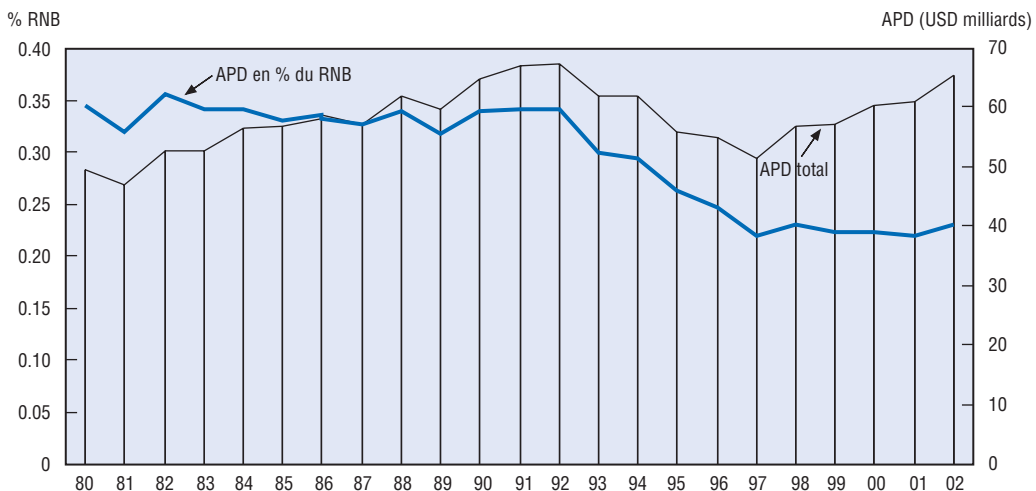
## Introduction

Les deux dernières années ont marqué un tournant dans l'évolution des apports d'aide aux pays en développement. L'aide, qui s'était maintenue à un niveau à peu près constant tout au long des années 80, avait en effet accusé une forte baisse au début des années 90 après la fin de la guerre froide et de la rivalité des superpuissances dans les pays du tiers monde. En 1997, et au cours de trois des quatre années suivantes, elle a atteint un point bas sans précédent (0.22 %) en pourcentage du revenu national combiné des donateurs. En 2001-2002, la tendance s'est toutefois inversée (voir le graphique 2.1). En 2002, l'aide a regagné 7.2 % en termes réels, et si les plans actuels se concrétisent, on peut s'attendre à des augmentations annuelles du même ordre jusqu'en 2006.

Deux événements expliquent ce retournement de tendance. Premièrement, les attentats terroristes du 11 septembre 2001 ont porté aux États-Unis un coup qui les a conduits à remettre en cause tous les aspects de la politique américaine vis-à-vis des pays en développement, du point de vue notamment de la sécurité, de la diplomatie et de la coopération pour le développement. Un large consensus s'est dégagé au sein de l'Administration et du Congrès pour penser qu'une aide étrangère substantielle et efficace, d'une part, est moralement justifiée et, d'autre part, contribue pour beaucoup à la sécurité nationale du pays.

Le deuxième événement majeur qui a influencé la réflexion sur l'aide a été la Conférence internationale sur le financement du développement qui s'est tenue à Monterrey, au Mexique, en mars 2002. Sa préparation avait pris des années et son statut

Graphique 2.1. **Apport total net d'APD des membres du CAD aux prix de 2001 en pourcentage du RNB, 1980-2002**



Source : OCDE.

avait fait l'objet d'un large débat et d'intenses négociations. Beaucoup doutaient qu'elle puisse avoir de grandes retombées, mais elle a en fait abouti au lancement, par la plupart des membres du CAD, d'importantes initiatives nouvelles destinées à améliorer leur aide, tant en qualité qu'en quantité.

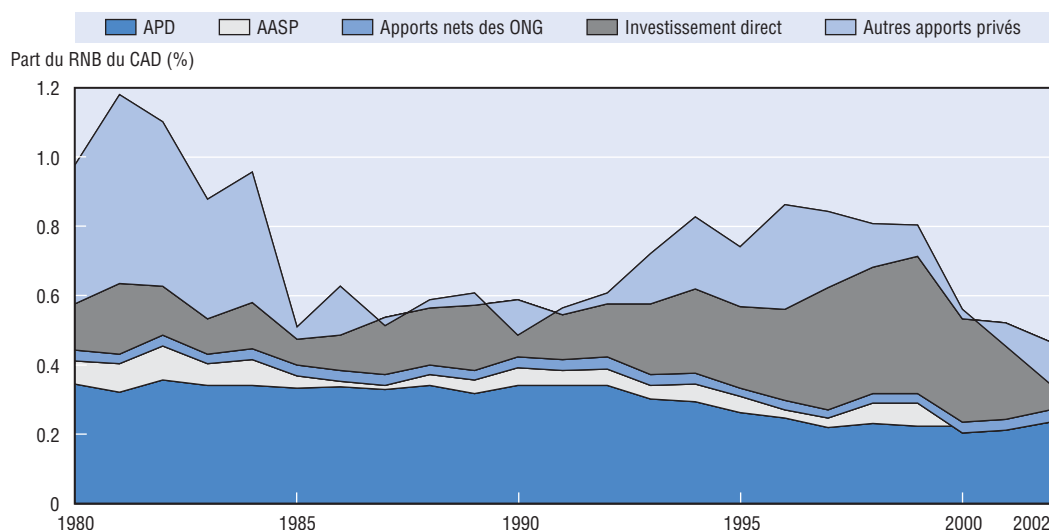
Le présent chapitre fournit une analyse des tendances observées récemment dans le volume et de l'affectation de l'aide des membres du CAD, analyse qui s'appuie sur les dernières données disponibles au moment de la rédaction. On s'y efforce d'isoler les facteurs qui déterminent l'ampleur des efforts consentis par ces derniers et d'apprécier l'influence des nouvelles théories sur la conception des programmes de coopération pour le développement. On s'interrogera ensuite, dans le chapitre 3, sur l'évolution probable de l'aide dans les années à venir et sur les chances de concrétisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), puis on reviendra plus en détail dans le chapitre 4 sur la teneur des programmes de chacun des membres.

## Aperçu général

On entend par aide publique au développement (APD) les dons et les prêts assortis de conditions libérales (c'est-à-dire de faibles taux d'intérêt) consentis par les donateurs aux pays en développement. À l'exception peut-être des envois de fonds des travailleurs expatriés<sup>1</sup>, c'est la composante la moins irrégulière des apports de capitaux aux pays en développement étant donné qu'elle est l'expression de programmes publics en faveur du développement qui sont assez indépendants des décisions individuelles des acteurs économiques.

Le graphique 2.2 montre l'évolution de l'APD au cours des vingt dernières années, au regard d'autres apports de ressources en faveur du développement. Les catégories utilisées sont celles distinguées dans les statistiques du CAD. Elles comprennent les dons et les prêts assortis d'une échéance supérieure à un an, à l'exclusion des paiements d'intérêts, des crédits militaires et des transferts financiers aux particuliers.

Graphique 2.2. **Apports de ressources des membres du CAD aux pays en développement, 1980-2002**



Note : Les AASP nets ont été négatifs en 2001-2002, et les autres apports privés en 1987, 1990, 2001 et 2002.

Source : OCDE.

La forte chute des apports du secteur privé à partir du début des années 80 est à rapprocher du coup d'arrêt porté aux prêts bancaires internationaux à la suite de l'annonce en 1982 par le Mexique qu'il était dans l'incapacité d'honorer ses obligations au titre du service de la dette. L'investissement privé dans les pays en développement s'est ensuite redressé au cours des années 90. Si le montant total des apports du secteur privé n'a pas retrouvé son niveau du début des années 80, exprimé en pourcentage du RNB des membres du CAD, leur composition donne à penser qu'ils sont susceptibles d'avoir des effets plus durables. L'investissement direct, sans atteindre les sommets de la fin des années 90, occupe aujourd'hui une place bien plus importante dans les apports du secteur privé, ce qui dénote une confiance dans les perspectives de croissance des pays en développement sur le long terme. En revanche, les prêts bancaires, qui ne font qu'alourdir encore le fardeau de la dette, sont bien inférieurs à ce qu'ils étaient il y a une vingtaine d'années, et il semble à certains signes que la viabilité financière des investissements qu'ils servent à financer soit surveillée de plus près.

De nombreux facteurs ont contribué à l'augmentation des apports du secteur privé dans les années 90, concomitamment à la baisse de l'APD. Comme indiqué précédemment, la fin de l'antagonisme entre les superpuissances a limité à partir du début des années 90 les incitations politiques à fournir de l'aide. L'aide a ainsi été particulièrement exposée à une époque où la récession rognait les recettes publiques et où la plupart des pays engageaient des programmes d'assainissement budgétaire très rigoureux. Par ailleurs, la nécessité de l'aide s'imposait moins dans certaines économies d'Asie et d'Amérique latine qui progressaient rapidement, tandis que l'aide consentie à des pays déchirés par des conflits en Afrique centrale et occidentale s'amenuisait du fait qu'il devenait impossible de l'y acheminer efficacement.

Les apports du secteur privé se sont accrus dans les années 90 sous l'effet de la baisse des taux d'intérêt, qui dopait la rentabilité de l'investissement. Le volume excessif des prêts a conduit à des situations d'endettement difficilement tolérables en Asie de l'Est, en Russie et dans d'autres économies émergentes à partir de 1998, mais les conséquences ont été moins graves qu'en 1982 du fait que plusieurs des principaux pays de destination des investissements privés – dont la Chine et l'Inde – n'ont été que peu touchés.

## Donneurs membres et non membres du CAD

Il y a une vingtaine d'années, le montant de l'aide consentie par les donateurs non membres du CAD équivalait à peu près à la moitié de celle émanant de l'ensemble des pays du CAD. Si, politiquement, l'aide accordée par le bloc soviétique retenait beaucoup l'attention, elle était en fait relativement modeste, et concentrée sur quelques États clients dispersés dans tout le monde en développement. L'aide soviétique a rarement dépassé un dixième de celle des membres du CAD. Plus notable a été l'effort des pays arabes désireux de recycler leurs pétrodollars après la flambée des prix du pétrole de 1974 et 1979. Ces concours sont surtout passés par les circuits bancaires, mais l'aide arabe a également enregistré une forte augmentation pour atteindre environ un tiers de l'APD consentie par les membres du CAD à la fin des années 70 et au début des années 80. Si elle était concentrée sur des pays musulmans, elle a aussi contribué à l'instauration du Fonds international de développement agricole (FIDA), seul fonds important des Nations Unies accordant des prêts d'APD.

Le début des années 90 a été marqué par l'effondrement du bloc soviétique et de son effort d'aide, parallèlement à une forte réduction de l'aide des pays arabes sous l'effet de la

poursuite du repli des prix du pétrole. A la fin des années 90, à peu près 95 % des apports connus d'APD provenaient des pays membres du CAD.

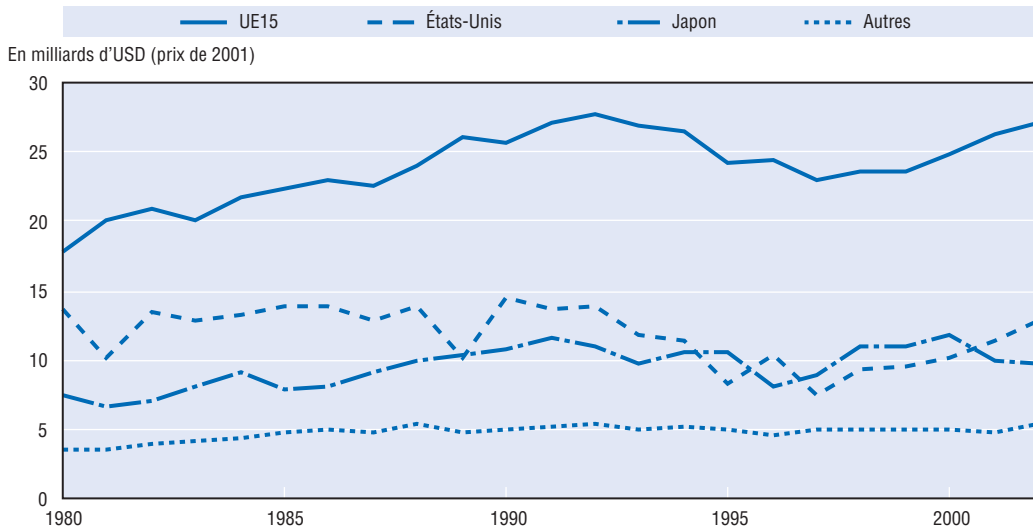
Ces données pourraient suggérer à tort un net resserrement de la diversité des donateurs d'aide. Or, deux facteurs atténuent cette tendance. L'un est l'augmentation du nombre de membres du CAD, passé de 18 au début des années 80 à 23 aujourd'hui. L'autre est l'accroissement du nombre de petits programmes d'aide mis en place par des pays pour la plupart à revenu intermédiaire, parmi lesquels un pays membre fondateur de l'OCDE (la Turquie), la plupart des nouveaux membres de l'Organisation (Corée, Hongrie, Mexique, Pologne, République slovaque et République tchèque) et plusieurs économies non membres, dont la Chine, le Taipei chinois, l'Inde et Israël<sup>2</sup>. L'Islande, membre de l'OCDE à revenu élevé, a également un modeste programme de coopération pour le développement<sup>3</sup>. En outre, plusieurs pays non membres de l'OCDE d'Europe centrale et orientale, dont la Russie, commencent à intensifier ou à reprendre leurs efforts dans ce domaine.

L'équilibre de l'effort d'aide au sein du CAD s'est, lui aussi, sensiblement modifié. La part des États-Unis a régulièrement fléchi au cours des années 80, passant d'environ 30 % de l'APD totale du CAD au début de la décennie à approximativement 20 % à la fin, niveau qui prévaut encore aujourd'hui. Parallèlement, l'aide provenant des pays de l'Union européenne et du Japon s'est accrue. Au début des années 80, le Japon ne se classait qu'à la quatrième place parmi les donateurs du CAD, derrière la France, l'Allemagne et les États-Unis. En pourcentage du revenu national, l'aide du Japon n'a pas beaucoup progressé au cours de la décennie suivante, mais au début des années 90, les initiatives prises par ce pays pour accroître son budget d'APD, associées à la solide croissance de son économie et au renchérissement du yen vis-à-vis du dollar, ont propulsé le Japon devant les États-Unis au premier rang mondial, place qu'il a conservé jusqu'en 2001.

En pourcentage du revenu national, la performance la plus régulière et la plus impressionnante est celle du Danemark, de la Norvège, des Pays-Bas et de la Suède. En 1980, ces pays dépassaient tous l'objectif de 0.7 % du revenu national fixé par les Nations Unies pour l'APD, et aucun d'entre eux n'est repassé en dessous depuis. Le Luxembourg a rejoint ce petit groupe ces dernières années, l'Irlande s'est engagée à le faire d'ici à 2007, et la Belgique et la France visent cet objectif à l'horizon 2010 et 2012, respectivement.

La performance économique des donateurs est l'un des éléments qui conditionne le volume de l'aide qu'ils peuvent consentir. La fin des années 80 fut le théâtre d'embellies économiques éphémères en Finlande et en Italie, qui permirent à ces pays d'augmenter considérablement leur effort d'aide. En 1991, la Finlande atteignit même l'objectif d'APD fixé par les Nations Unies. Mais les deux pays connurent au début des années 90 des crises économiques qui entamèrent rudement leur effort d'aide. Comme le soulignait l'édition 1996 de ce Rapport, l'aide est une dépense pour l'essentiel discrétionnaire sur laquelle la situation budgétaire du pays donneur influe beaucoup<sup>4</sup>. Si, en effet, un excédent ou un déficit modeste augurent souvent d'une augmentation de l'aide, de lourds déficits budgétaires se soldent presque automatiquement par une forte contraction des budgets d'aide.

L'aide consentie par les autres membres du CAD est en gros restée stationnaire ces dernières années en valeur réelle, et a régressé en pourcentage d'un revenu national en augmentation. Selon cette dernière mesure, ce sont l'Australie et le Canada qui accusent les deux plus fortes réductions. Dans les deux pays, le rapport APD/RNB, qui avait dépassé 0.5 % au moins une année au début des années 80, n'a pas dépassé la moitié environ de ce chiffre au cours des années récentes. L'aide de l'Allemagne et de la Belgique a fléchi du tiers

Graphique 2.3. **Ventilation par donneur de l'APD consentie par les membres du CAD en valeur réelle, 1980-2002**

Source : OCDE.

à peu près sur la même période. Celle de l'Autriche, de la Nouvelle-Zélande et de la Suisse a connu moins de changements. Enfin, l'aide du Royaume-Uni, après un vif recul, s'est redressée (voir le graphique 2.3).

### Aide par région et par groupe de revenu

Si l'APD totale a chuté sensiblement jusqu'en 2001, la situation diffère grandement selon les régions bénéficiaires. Après les années 70, l'Asie a vu fortement baisser l'APD qui lui était destinée, ses besoins étant moindres, tandis que la part de l'Afrique augmentait rapidement et que l'Amérique latine continuait de recevoir une part relativement modeste. A la fin des années 90, une vague de crises financières dans les pays à revenu intermédiaire a partiellement inversé ces tendances, les versements à destination de l'Asie et de l'Amérique latine augmentant, aux dépens de l'Afrique.

Plusieurs facteurs ont contribué à la diminution de l'aide consentie à l'Afrique. Le plus important et le plus inquiétant a été la difficulté grandissante d'acheminer l'aide dans nombre de pays dévastés par les conflits dans la Corne de l'Afrique, le bassin du Congo et certaines régions d'Afrique de l'Ouest. Dans d'autres pays, comme tout récemment le Zimbabwe, la situation des droits de l'homme a conduit certains donateurs à réduire l'aide qu'ils leur accordaient. Dans un registre moins pessimiste, la dévaluation du franc CFA et du franc comorien en 1994 a permis une réduction sensible de l'aide française destinée à couvrir les déficits des pays utilisant ces monnaies<sup>5</sup>.

Ce tableau global cache des différences importantes dans les relations qu'entretiennent donateurs et bénéficiaires. Du côté des donateurs, il est à noter que ce sont les pays européens qui s'intéressent le plus à l'Afrique : en 2000-2001, il y avait huit pays africains parmi les dix premiers bénéficiaires de l'APD brute de la Belgique, de la France et de l'Irlande, et sept parmi les dix principaux bénéficiaires de celle du Royaume-Uni.

En 2000-2001, les dix premiers bénéficiaires de l'aide de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande étaient tous des pays d'Asie et du Pacifique, de même que neuf des dix premiers bénéficiaires de l'aide du Japon. L'Espagne était le seul donneur comptant une majorité de pays d'Amérique latine (six sur dix) dans la liste des dix plus importants bénéficiaires de son aide. Les programmes des autres donateurs font apparaître une ventilation relativement équilibrée entre les régions. On trouvera dans le chapitre 1 une analyse plus détaillée des facteurs qui président à la détermination des crédits affectés aux divers pays.

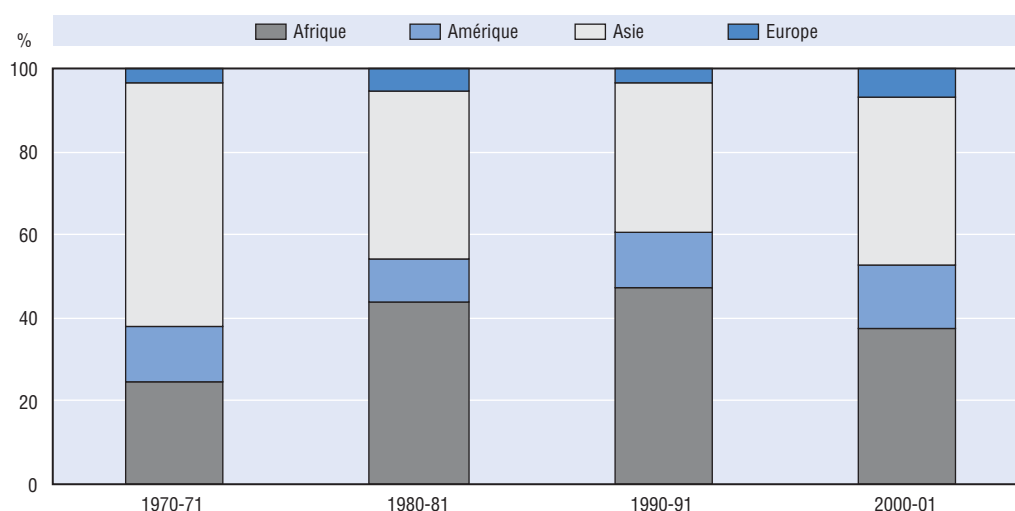
C'est également dans les années 90 que les premiers programmes d'aide en faveur des États d'Europe centrale et orientale de l'ex-bloc soviétique ont vu le jour. Ces programmes, qui présentent des caractéristiques très différentes de celles des activités classiques d'aide au développement, ne sont pas comptabilisés dans l'APD<sup>6</sup>. Ils comportent avant tout des opérations d'allègement de la dette et des activités d'assistance technique destinées à faciliter la transition de ces pays vers l'économie de marché. Les principaux donateurs sont les États-Unis, la France et l'Allemagne, l'Autriche, le Canada et le Danemark apportant également des contributions substantielles. Des informations complémentaires sur cette forme d'aide sont fournies dans les trois derniers tableaux de l'annexe statistique.

La ventilation de l'APD entre les différents groupes de pays sur la base du revenu ne s'est guère modifiée au cours des années 90. Environ 30 % de l'aide vont à chacun des trois principaux groupes : pays les moins avancés (dont la population totale se chiffre à 660 millions d'individus), autres pays à faible revenu (dont la Chine et l'Inde ; population totale : 3 milliards d'habitants), et pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (650 millions d'habitants)<sup>7</sup>. Les apports d'aide aux pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et aux pays à revenu élevé pris collectivement n'ont pas dépassé 10 % de l'APD nette au cours des vingt dernières années.

## Composante multilatérale de l'APD

Le graphique 2.4 fournit une comparaison de la part de l'aide des donateurs qui a transité par les canaux multilatéraux en 1992 d'une part, et en 2002 d'autre part (les dates

Graphique 2.4. Répartition de l'APD bilatérale nette des membres du CAD par région bénéficiaire, de 1970-71 à 2000-01



Source : OCDE.



ont été choisies de façon que la comparaison puisse porter sur tous les membres du CAD, à l'exception de la Grèce qui n'a rejoint le CAD qu'en 1999). Il met en évidence des changements, de ce point de vue, pour la plupart des pays, et même des changements notables pour certains d'entre eux, comme l'Italie et l'Irlande.

En règle générale, toutefois, les modifications de la composante multilatérale de l'aide sont surtout le résultat indirect de décisions relatives aux programmes bilatéraux des donateurs. L'aide multilatérale en elle-même n'évolue que lentement car les contributions des donateurs à chaque reconstitution des ressources des organismes multilatéraux sont normalement fonction de leur revenu national respectif. Par contre, les décisions d'augmenter ou de réduire le niveau global de l'aide se répercutent très vite sur les programmes bilatéraux des donateurs, ce qui influe sur l'équilibre entre les composantes bilatérale et multilatérale de l'aide. C'est ainsi qu'en Irlande et au Luxembourg, pays qui ont considérablement accru leur aide totale au cours de la période considérée, la part de l'aide multilatérale a considérablement fléchi. A l'inverse, le vif recul de l'aide de la France et de l'Italie a gonflé la composante multilatérale.

Des facteurs particuliers expliquent d'autres changements importants. A titre d'exemple, l'APD bilatérale du Portugal a été anormalement élevée en 1992 sous l'effet de l'annulation d'un montant substantiel de dettes privées, ce qui a réduit la part multilatérale de son APD totale cette année-là. A l'inverse, 1992 a également été l'année au cours de laquelle la Suisse a fait son entrée à la Banque mondiale : le montant de sa souscription initiale au capital de l'institution a ainsi porté la composante multilatérale de son aide à un niveau exceptionnellement élevé.

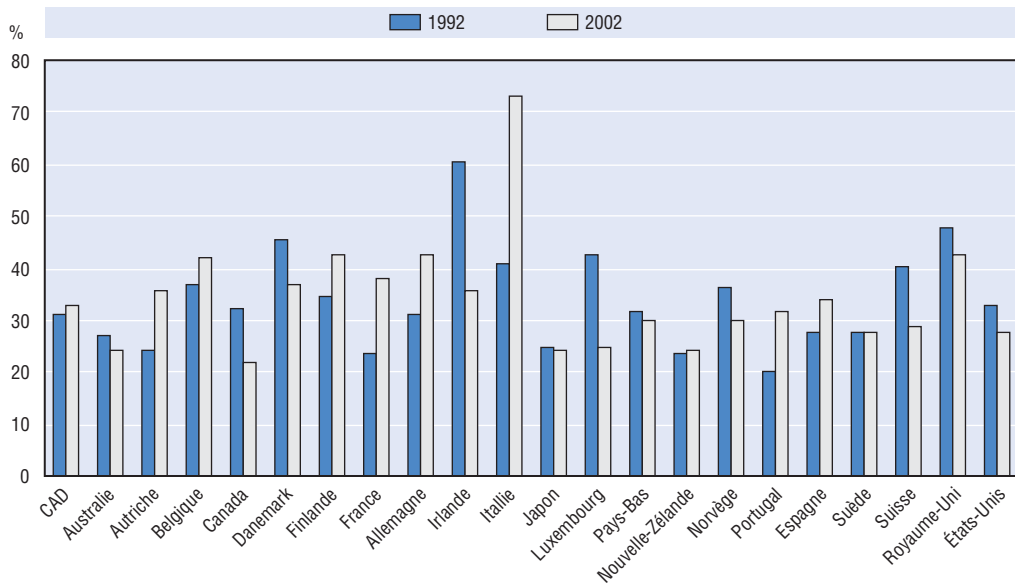
Les graphiques 2.5 à 2.9 montrent que, si la part globale de l'aide multilatérale dans les programmes des membres du CAD est restée constante aux alentours de 30 %, des évolutions notables sont intervenues dans sa composition. L'aide acheminée par l'intermédiaire des organismes de la Communauté européenne (CE)<sup>8</sup> et des Nations Unies a augmenté régulièrement, tandis que les contributions à l'IDA et aux banques régionales de développement ont fléchi du fait que ces institutions ont pu financer une part croissante de leurs prêts par des remboursements.

Le graphique 2.6 montre la part de l'aide multilatérale des membres du CAD acheminée par l'intermédiaire d'organismes relevant de la Commission européenne. Cette part s'est accrue depuis les années 80, sous l'effet notamment de l'entrée de nouveaux États dans l'Union européenne (Espagne et Portugal en 1986 ; Autriche, Finlande et Suède en 1995).

Le graphique 2.7 montre la part de l'APD multilatérale des membres du CAD acheminée par l'intermédiaire d'organismes relevant des Nations Unies, laquelle a légèrement progressé dans les toutes dernières années. Les données renvoient uniquement au budget central des organismes des Nations Unies, et ne comprennent pas les contributions annexes, qui deviennent une source de plus en plus importante de financement pour les Nations Unies et d'autres organisations internationales.

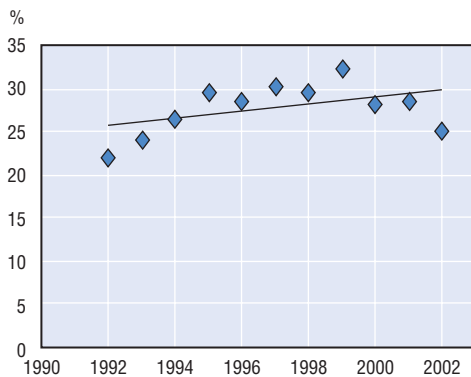
Le graphique 2.8 montre la part de l'APD multilatérale des membres du CAD acheminée par l'intermédiaire de l'IDA (l'Association internationale de développement est l'institution du groupe de la Banque mondiale qui prête à faible taux d'intérêt aux pays les plus pauvres). La tendance à la baisse a été compensée par l'augmentation des remboursements de prêts, à mesure que les prêts qui composent le portefeuille de l'IDA arrivent à maturité, de sorte que les ressources totales de l'institution disponibles pour de nouveaux prêts se sont en fait accrues ces dernières années (voir graphique 2.10).

Graphique 2.5. Part de l'APD des membres du CAD transitant par des organismes multilatéraux, 1992 et 2002



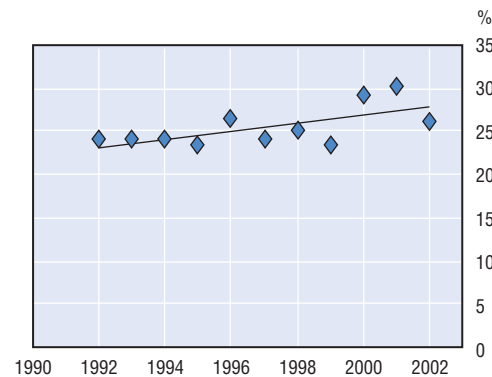
Source : OCDE.

Graphique 2.6. Part de l'APD multilatérale transitant par des organismes de la Commission européenne



Source : OCDE.

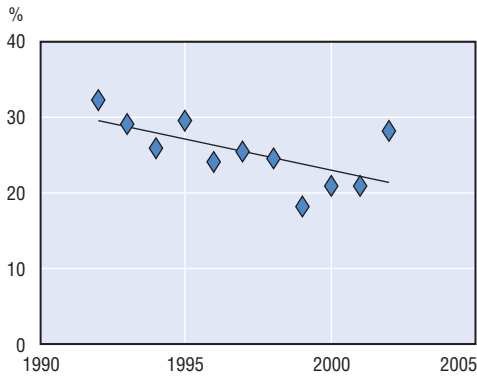
Graphique 2.7. Part de l'APD multilatérale transitant par des organismes des Nations Unies



Source : OCDE.

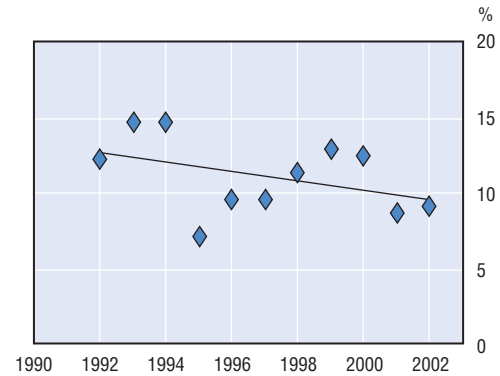
Le graphique 2.9 montre la part de l'APD multilatérale des membres du CAD acheminée par l'intermédiaire des banques régionales de développement. Son évolution est plus erratique, en raison notamment du quasi effondrement de la Banque africaine de développement au milieu des années 90, et de son redressement après sa recapitalisation à la fin de la décennie. Comme dans le cas de l'IDA, la montée en puissance des remboursements (en particulier à la Banque asiatique de développement) a permis de maintenir, voire d'augmenter, le niveau global des ressources des banques régionales de développement.

Graphique 2.8. **Part de l'APD multilatérale transitant par l'IDA**



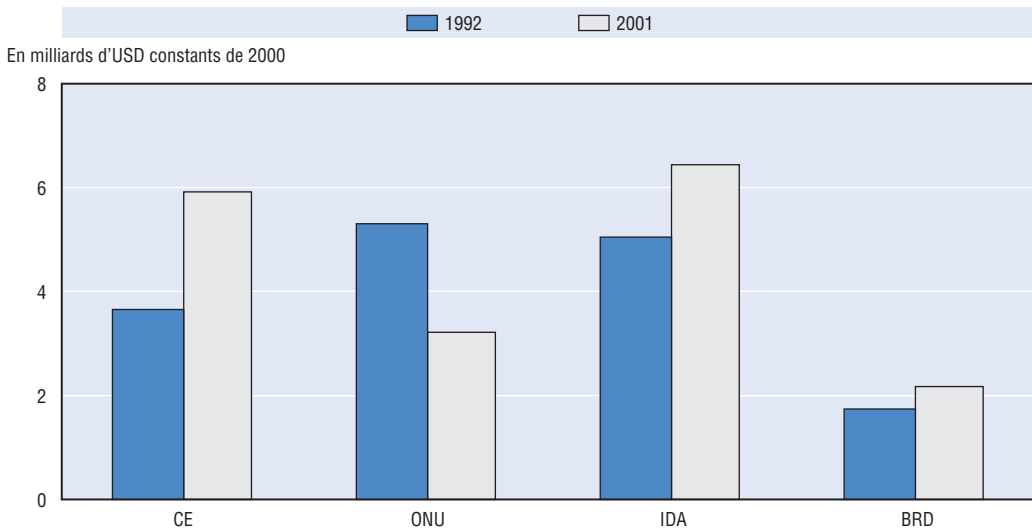
Source : OCDE.

Graphique 2.9. **Part de l'APD multilatérale transitant par les banques régionales de développement**



Source : OCDE.

Graphique 2.10. **Versements bruts de financements assortis de conditions libérales par les organismes multilatéraux en 1992 et 2001**



Source : OCDE.

Si l'on considère les sorties de fonds des organismes multilatéraux, le tableau est légèrement différent. Le graphique 2.10 rend compte de l'évolution des versements bruts de financements assortis de conditions libérales provenant des ressources centrales de la CE, des Nations Unies, de l'IDA et des banques régionales de développement entre 1992 et 2001. Les déboursments de la CE ont nettement augmenté alors que ceux des Nations Unies ont régressé, même si ce dernier phénomène s'explique en partie par l'augmentation des financements complémentaires affectés à des objectifs spécifiques<sup>9</sup>. Le graphique met également en évidence l'importance des remboursements, qui ont permis de maintenir, et même d'accroître, les décaissements de l'IDA, pendant une période où les nouvelles souscriptions au capital de cette institution ont par ailleurs fléchi. Les

prêts assortis de conditions libérales consentis par les banques régionales de développement ont légèrement augmenté.

## Aide par secteur

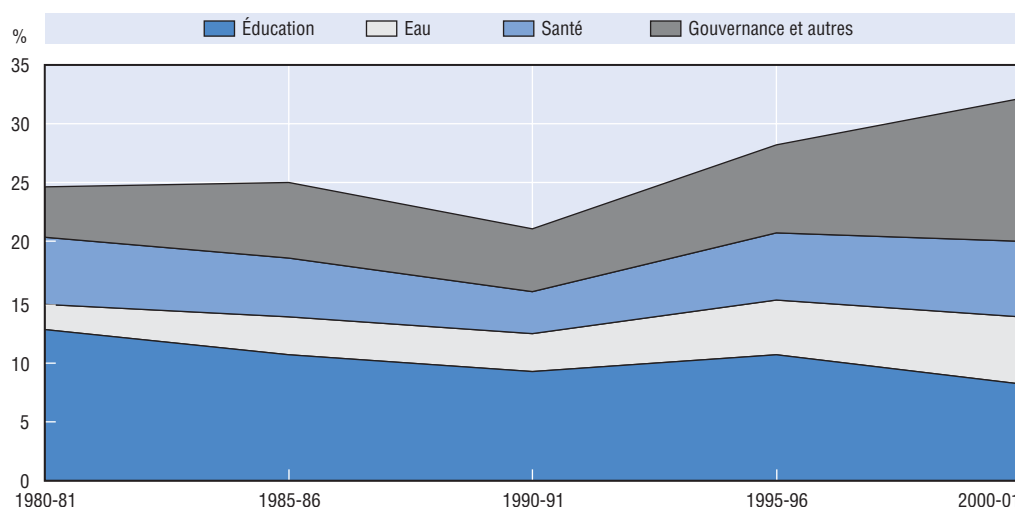
Les graphiques 2.11 à 2.14 récapitulent l'évolution de la ventilation sectorielle de l'aide au cours des vingt dernières années.

La part grandissante qui est celle des **secteurs sociaux** (graphique 2.11) est le reflet de l'importance accrue accordée à cet aspect du développement depuis la fin des années 70. En particulier, la Conférence internationale sur les soins de santé primaire qui s'est tenue à Alma-Ata en 1978 avait fait de la santé pour tous un objectif à atteindre à l'horizon 2000, et la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement, lancée en 1981, visait l'approvisionnement en eau potable et l'installation de réseaux d'assainissement pour tous à l'horizon 1990. Ces initiatives ont été à l'origine des grandes campagnes de vaccination des enfants et des travaux d'adduction d'eau en milieu rural réalisés dans les années 80 et au début des années 90, qui ont beaucoup contribué à réduire la mortalité infantile. Cela étant, ces objectifs sont loin d'avoir été atteints, notamment pour ce qui est de l'alimentation en eau, domaine qui fait l'objet d'un regain d'efforts depuis quelques années.

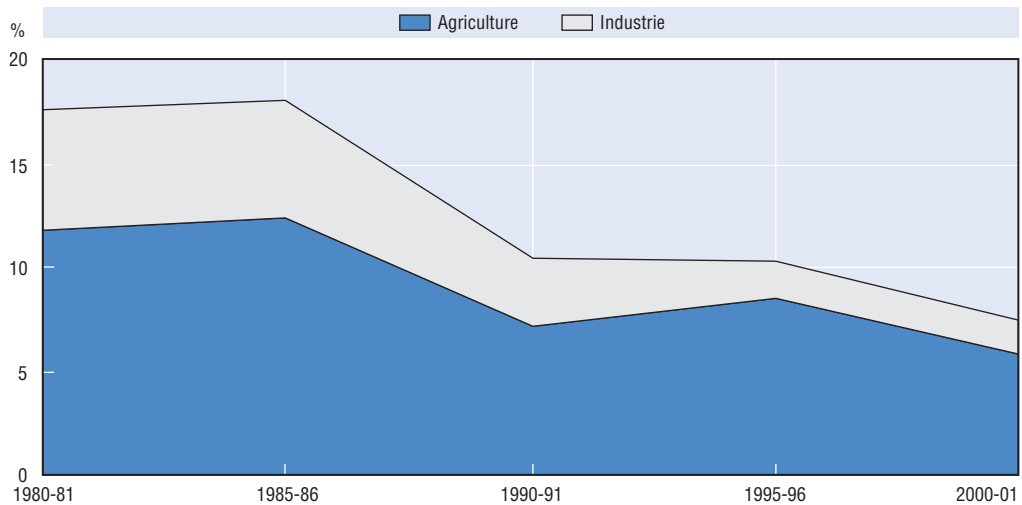
Dans les deux secteurs de l'éducation et de la santé, les financements vont de plus en plus aux services primaires. En effet, si l'aide totale à l'éducation a légèrement diminué, la part de l'éducation de base y est passée de quelque 15 % en 1996 à près de 25 % en 2001. De même, l'aide aux services de santé de base représente maintenant plus de la moitié du total de l'aide consacrée à la santé.

L'évolution la plus frappante est l'accroissement de l'aide à l'amélioration de la **gouvernance** et autres programmes sociaux tout au long des années 90, domaines qui recouvrent toute une gamme d'activités allant de l'action en faveur des droits de l'homme et de la surveillance des élections au volet développement des programmes de lutte contre la drogue, en passant par le développement communautaire et un certain nombre de fonctions régaliennes de l'État telles que la fiscalité.

Graphique 2.11. **Part des secteurs sociaux dans l'APD bilatérale des membres du CAD, 1980-2001**



Source : OCDE.

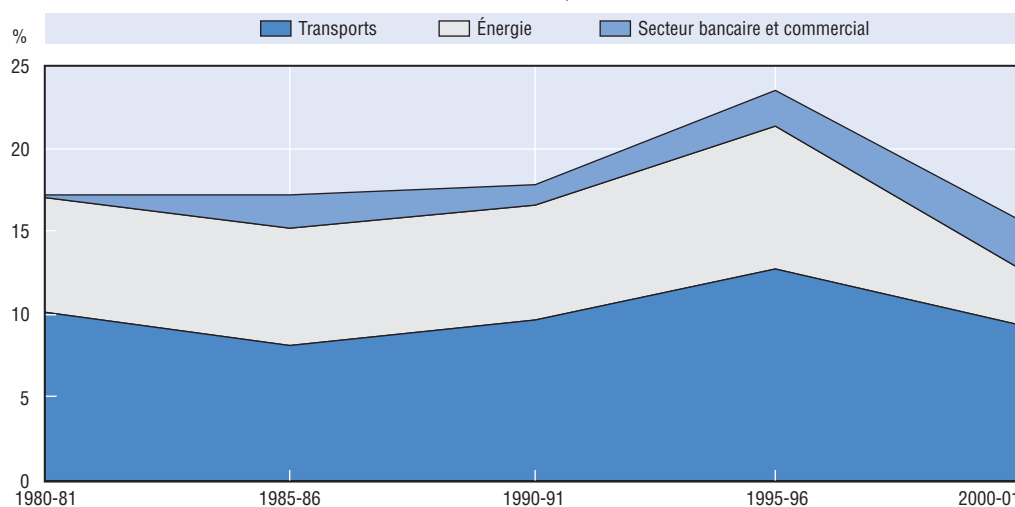
Graphique 2.12. **Part des secteurs productifs dans l'APD bilatérale des membres du CAD, 1980-2001**

Source : OCDE.

Cette évolution en faveur de l'aide au secteur de la gouvernance est symptomatique d'évolutions d'ordre historique et intellectuel. La stagnation, puis la chute, du communisme en Europe orientale ont stimulé une réflexion sur le rôle de la transparence des marchés et du bon fonctionnement des institutions pour favoriser une expansion économique équilibrée. Par la suite, au cours de la période 1992-1995, les urgences humanitaires au Rwanda, en Somalie et en Yougoslavie ont montré à quel point le fait de ne pas avoir su gérer les tensions ethniques pouvait déchirer les nations et provoquer un recul en arrière de plusieurs années en termes de développement. Les travaux de l'OCDE ainsi que des recherches universitaires mettent également en avant l'importance d'une bonne gouvernance. Le succès des théories de Robert Putnam, en particulier, a attiré l'attention sur le capital social comme facteur de développement, tandis que les études de Dollar et Burnside pour la Banque mondiale ont souligné le rôle des politiques et des institutions dans l'efficacité de l'aide.

S'agissant des secteurs productifs, la baisse de l'aide à l'**agriculture** (voir le graphique 2.12 et l'annexe figurant à la fin du présent chapitre) est source de préoccupations grandissantes. L'agriculture a été un secteur privilégié de l'activité d'aide dans les années 70, ainsi qu'en attestent l'expansion du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) et la création du Fonds international de développement agricole (FIDA). Au début des années 80, ce qui a été ressenti comme un échec des grands projets de développement rural intégré a toutefois sapé cet enthousiasme. L'augmentation progressive de la production mondiale de céréales et la baisse régulière des prix ont probablement aussi contribué à faire oublier que 15 % de la population mondiale souffraient encore de malnutrition au milieu des années 90. L'accent mis sur les secteurs sociaux peut également avoir joué, la production alimentaire ayant été exclue de la définition des services sociaux essentiels mise au point lors des travaux préparatoires du Sommet mondial pour le développement social qui s'est tenu en 1995 à Copenhague.

Graphique 2.13. **Part des secteurs d'infrastructure dans l'APD bilatérale des membres du CAD, 1980-2001**

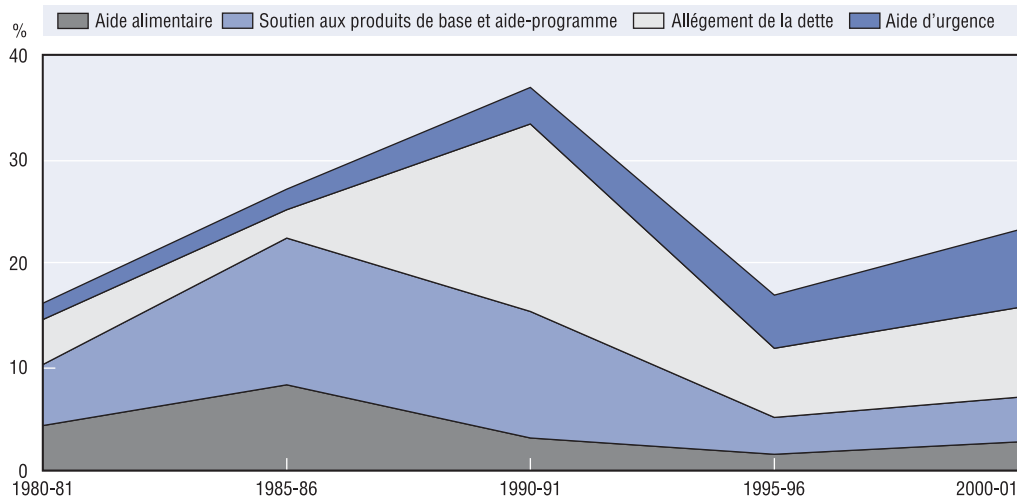


Source : OCDE.

L'aide à l'**industrie** a également diminué depuis l'entrée en vigueur des restrictions imposées au recours aux crédits d'aide liée avec l'adoption des Lignes directrices du CAD relatives au financement mixte en 1987<sup>10</sup> et plus particulièrement de l'Ensemble d'Helsinki, en 1991. Les règles d'Helsinki visent à empêcher que l'aide soit destinée à des projets qui pourraient faire l'objet d'un financement aux conditions du marché. Au moins à l'échelle mondiale, la percée de l'investissement direct étranger de source privée au cours des années 90 a sans doute plus que largement compensé la réduction de l'utilisation des crédits d'aide à l'appui du développement industriel.

La diminution de l'aide consacrée au **secteur de l'énergie** (graphique 2.13) s'explique moins bien. Comme dans le cas de l'aide à l'industrie, les restrictions prévues par l'Ensemble d'Helsinki peuvent y être pour quelque chose, encore que cette contraction ne soit intervenue que plusieurs années après leur entrée en vigueur. Les données détaillées font apparaître un net recul des prêts à ce secteur financés par l'Allemagne, la France et le Japon, pays qui en constituaient les principales sources, sur leur budget de l'aide. Bien entendu, les coupes générales qu'ont subies les programmes de ces donateurs se sont faites sentir dans tous les secteurs. La décrue relative des prix du pétrole, en termes réels, ces dernières années, risque aussi de réduire les recettes escomptées des projets dans le secteur de l'énergie, et la privatisation du secteur énergétique dans certains pays à revenu intermédiaire a probablement amplifié le phénomène. Il sera intéressant, si le Protocole de Kyoto entre en vigueur, de voir si le Mécanisme pour un développement propre stimule l'investissement dans des projets énergétiques dans les pays en développement. Le CAD débat actuellement de la question de savoir si les dépenses au titre du Mécanisme pour un développement propre pourront être comptabilisées dans l'APD.

En ce qui concerne l'aide non destinée à un secteur précis (graphique 2.14), la poussée de l'aide sous forme de produits et de l'aide-programme<sup>11</sup> en 1985-1986 reflète l'apogée de l'aide à l'ajustement structurel ainsi qu'une envolée de l'aide sous forme de produits, émanant des États-Unis en particulier. L'aide alimentaire, destinée à appuyer des projets

Graphique 2.14. **Part de l'aide non destinée à un secteur précis dans l'APD bilatérale des membres du CAD, 1980-2001**

Source : OCDE.

de développement comme à remédier à des situations de famine, dans la Corne de l'Afrique notamment, a, elle aussi, atteint des sommets au milieu des années 80.

La progression de l'aide d'urgence au cours des années 90 s'explique par la multiplication des crises humanitaires, en particulier en Europe orientale et en Afrique. En règle générale, ces « urgences humanitaires complexes » nécessitent des apports d'aide nettement plus importants que les catastrophes naturelles, même de très grande ampleur, exception faite du cyclone Mitch qui a dévasté des zones entières de l'Amérique centrale en 1998.

Les opérations d'allègement de la dette ont atteint des montants exceptionnellement élevés en 1990-1991, période au cours de laquelle les États-Unis ont annulé des milliards de dollars de dettes militaires de l'Égypte au moment de la guerre du Golfe.

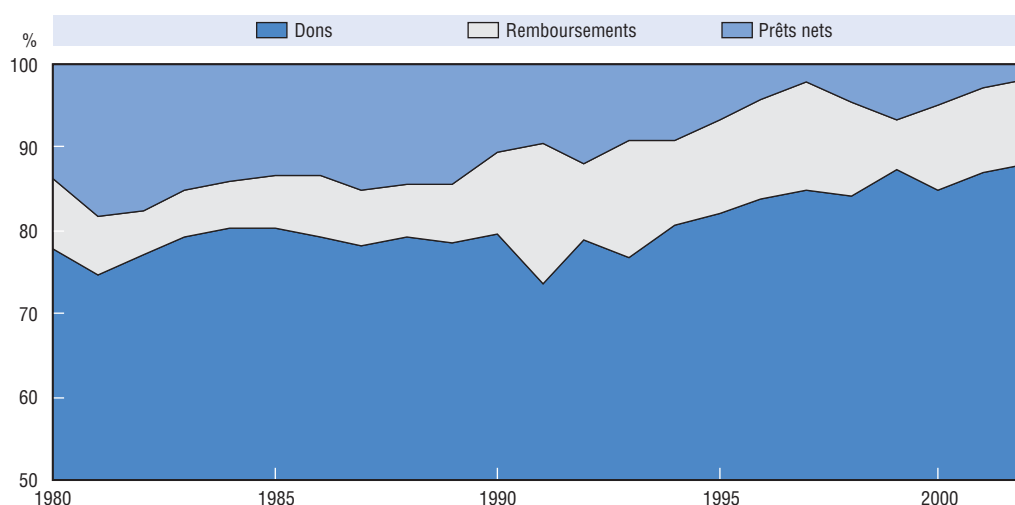
## Évolution des modes d'acheminement de l'aide

Plusieurs tendances lourdes se dessinent en ce qui concerne les formes que prend l'aide acheminée. Premièrement, **la part des dons** s'est accrue (voir le graphique 2.15). Celle-ci figure, depuis l'origine, au centre de l'intérêt du CAD. Au cours des années 60 et 70, une série de recommandations sur les conditions financières de l'aide ont successivement relevé « l'élément de libéralité » visé pour l'APD totale. Ce dernier mesure le niveau de « concessionnalité » globale de l'aide, puisqu'il est représentatif à la fois de la part relative des dons et des avantages par rapport à celles du marché des conditions dont s'assortissent les prêts consentis dans le cadre de l'aide (pour plus de précisions, se reporter aux Notes techniques).

La dernière version de la Recommandation sur les conditions financières et modalités de l'aide, et la plus stricte, qui a été approuvée en 1978<sup>12</sup>, prévoyait :

- Un élément de libéralité moyen des engagements d'APD égal à au moins 86 %.
- Et dans le cas des pays les moins avancés (PMA), un élément de libéralité soit d'au moins 90 % par an pour l'ensemble des pays, soit d'au moins 86 % sur une période de trois ans pour chacun des pays.

Graphique 2.15. Structure de l'APD brute, 1980-2002



Source : OCDE.

Ces dernières années, tous les membres du CAD ont respecté ces recommandations, même si, du fait que le montant total des engagements de l'Italie et des États-Unis a été nettement inférieur à la moyenne du CAD, ces deux pays n'ont pas rempli en 2002 les critères de volume qui y sont associés.

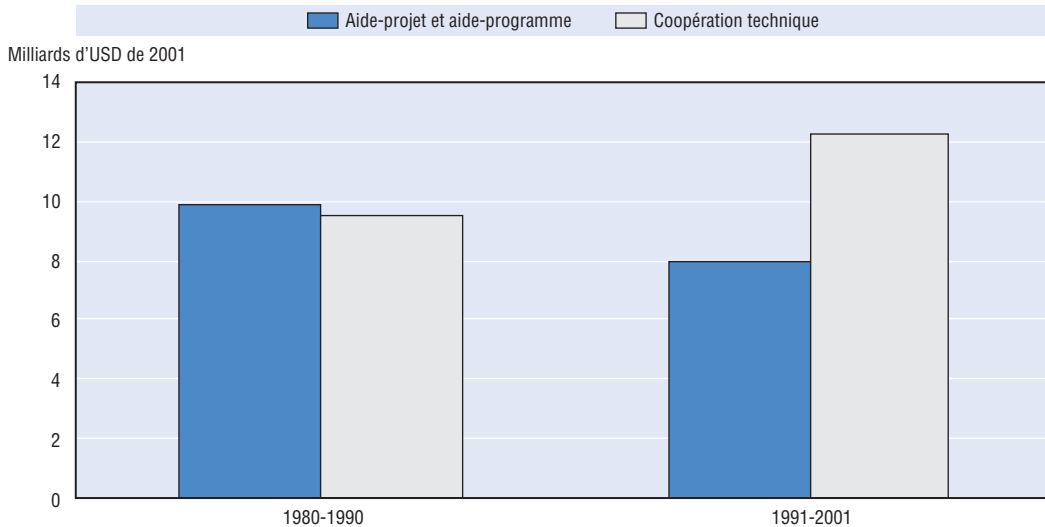
Plusieurs membres du CAD ont réduit ou supprimé leurs programmes de prêts d'APD dans les années 80 ou 90 au motif qu'ils alourdisaient ainsi le fardeau de la dette des bénéficiaires, par ailleurs confrontés à une baisse des prix des produits de base constituant leur principale source d'exportations ou à d'autres « chocs » extérieurs. Les prêts sont donc très concentrés, côté donneurs. Le Japon à lui seul est en effet à l'origine de 5 milliards USD sur les 7 milliards USD de nouveaux prêts à l'appui du développement consentis par les membres du CAD au titre de l'APD en 2002, l'Allemagne (0.6 milliard USD) et la France (0.6 milliard USD) se partageant l'essentiel du reliquat. Parmi les autres membres du CAD, l'Espagne est le seul pays dont plus de 5 % du montant total de l'APD brute ont pris la forme de nouveaux prêts à l'appui du développement.

Une deuxième tendance qu'on peut déceler au niveau de la forme de l'aide est la réduction du degré de **liaison** des engagements d'aide à l'achat de biens et services dans le pays donneur. C'est là dans une large mesure le fruit d'un effort délibéré des membres du CAD, qui ont souscrit depuis les années 70 à des restrictions de plus en plus strictes au recours à l'aide liée. D'après les estimations, abstraction faite des apports de coopération technique<sup>13</sup>, l'aide non liée serait passée de près de 60 % des engagements bilatéraux des donneurs du CAD au début des années 80 à plus de 80 % en moyenne ces dernières années. Même si l'on peut déplorer quelques problèmes liés à la comparabilité des données, ceux-ci ne remettent pas en cause la tendance globale. Cette progression vers le déliement devrait se poursuivre puisque les membres du CAD sont convenus que l'aide financière qu'ils accordent aux pays les moins avancés serait totalement non liée à partir du début de 2002.

Ces deux tendances dénotent une amélioration progressive de la qualité de l'aide, évaluée à l'aune de critères établis de longue date. Ce n'est guère surprenant, dans la



Graphique 2.16. **Moyenne des apports annuels nets des membres du CAD au titre de l'aide-projet, de l'aide-programme et de la coopération technique, 1980-2001**



Source : OCDE.

mesure où le clientélisme politique qui a dominé l'affectation de l'aide durant la guerre froide s'est progressivement effacé au profit d'un plus grand souci des résultats obtenus en matière de développement.

Une troisième évolution majeure dans les modes d'acheminement de l'aide est la désaffection vis-à-vis des projets et programmes au profit de la **coopération technique** (voir le graphique 2.16). Celle-ci s'explique par la part grandissante qu'occupent les secteurs sociaux dans l'APD totale, sachant que les contributions destinées à ces secteurs (éducation, santé et gouvernance, notamment) prennent généralement la forme d'éléments de coopération technique (spécialistes, enseignants, programmes de formation et matériel correspondant).

Ce report des projets d'équipement sur la coopération technique tient cependant aussi à l'évolution de l'architecture du financement du développement. Les pays à revenu intermédiaire sont de plus en plus à même de mobiliser des financements privés pour leurs projets d'infrastructure, notamment dans le cadre du mouvement général de privatisation de leurs services d'utilité publique. Dans les pays les plus pauvres, l'infrastructure continue de bénéficier de quelques prêts bilatéraux, mais le relais a dans une large mesure été pris par les banques multilatérales de développement.

Il est difficile de déterminer si l'accroissement de la part de la coopération technique doit être considéré comme une amélioration de la qualité globale de l'aide, faute d'informations solides sur l'efficacité de cette forme d'aide. À l'évidence, le transfert de compétences et de connaissances est essentiel au développement des capacités, et certaines opérations ponctuelles de coopération technique ont probablement donné des résultats exceptionnels. D'un autre côté, le fait que les dépenses de coopération technique sont souvent consacrées à payer des consultants expatriés qui coûtent cher, et peuvent détourner les spécialistes locaux au service exclusif des projets d'aide au lieu de contribuer au renforcement global des capacités, a suscité des critiques. Le Réseau du CAD sur la gouvernance a lancé plusieurs études de cas pour tenter de déterminer les facteurs qui

conditionnent un processus réussi de développement des capacités, en s'interrogeant notamment sur le rôle de la coopération technique.

## Rebond de l'aide

Les deux dernières années ont été marquées par un regain de confiance limité, mais visible, dans l'effort d'aide, qui suscite des actions plus dynamiques. Le ciblage sur la lutte contre la pauvreté s'est encore affermi, les objectifs de développement ont été précisés, et de nouvelles formes de partenariat et de partage des responsabilités se mettent en place. Une part du pessimisme qui entourait les perspectives de développement durant les années 80 et 90 a cédé la place à la conviction que, même si bien des difficultés subsistent, les progrès accomplis sur la voie du développement sont néanmoins impressionnants. Au cours de chacune de ces décennies, des victoires ont été remportées dans le combat contre la pauvreté, qu'elle soit mesurée à l'aune du revenu ou de l'accès aux services.

Si la contribution de l'aide à ce processus est difficile à isoler, on s'aperçoit de plus en plus que les pays les plus pauvres ne peuvent avancer que sous l'effet conjugué de politiques saines et d'une aide efficace. Les études menées par la Banque mondiale et les membres du CAD donnent à penser que la qualité et l'efficacité de l'aide s'améliorent, et certains signes prouvent que le volume de l'aide, qui avait fléchi, se redresse.

Le chapitre 3 passe en revue les perspectives d'évolution de l'APD à moyen terme. De nouvelles augmentations et améliorations sont à l'évidence indispensables pour que puissent être atteints les Objectifs du millénaire pour le développement, et la plupart des donateurs ont pris des engagements précis à cet égard. Reste à savoir s'ils seront capables de les respecter, dans un climat général qui se caractérisera probablement par un impératif d'austérité budgétaire.

## ANNEXE

*Recul de l'aide à l'agriculture*

Les statistiques du CAD permettent une analyse approfondie du recul de l'aide à l'agriculture dont témoigne le graphique 2.12.

Les statistiques du CAD contiennent des données annuelles sur l'aide totale allouée à l'agriculture par les différents donateurs. Les informations figurant dans la base de données du SNPC sur les activités d'aide permettent quant à elles une analyse de l'aide en faveur de l'agriculture par pays bénéficiaire et soussecteur. Les uns et les autres sont accessibles via les Statistiques du développement international en ligne ([www.oecd.org/dac/idsonline](http://www.oecd.org/dac/idsonline)).

**Aide à l'agriculture par donneur**

Au cours des quinze dernières années, la part de l'aide à l'agriculture dans l'aide totale (tableau A.1) a fléchi dans pratiquement tous les organismes donateurs, bilatéraux aussi bien que multilatéraux. En termes absolus, c'est aux États-Unis que la baisse a été la plus prononcée mais, en termes relatifs, les compressions opérées dans les programmes et projets du Canada, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas et de la Suisse ont été aussi importantes, voire plus. L'aide multilatérale en faveur de l'agriculture s'est réduite davantage encore que l'aide bilatérale. Les prêts aux conditions du marché à l'appui de l'agriculture consentis par la Banque mondiale, les banques régionales de développement et le FIDA ont diminué des deux tiers en termes réels au cours de cette période. Ces dernières années, les apports d'aide au secteur agricole ont représenté au total quelque 4.1 milliards USD par an en moyenne, auxquels il faut ajouter 1.8 milliard USD par an environ de prêts aux conditions du marché<sup>14</sup>.

**Aide à l'agriculture par pays bénéficiaire**

Les régions les plus pauvres du monde – Afrique subsaharienne et Asie du Sud et centrale – sont celles où la diminution de l'aide à l'agriculture a été la plus marquée (graphique A.1). Dans certains pays (Somalie, Soudan), les conflits ont obligé à interrompre les programmes, tandis que dans d'autres (Bangladesh, Kenya, Myanmar et Tanzanie), des problèmes de gestion des affaires publiques ont conduit à les réduire. C'est malgré tout en Inde que le fléchissement de l'aide à l'agriculture a été le plus sensible. Plusieurs donateurs qui soutenaient le développement agricole de l'Inde au début des années 80 se sont retirés

Tableau A.1. **Volume de l'aide à l'agriculture, par donneur, et part de celle-ci dans l'aide totale, sur la base des engagements, 1980-2001**

	1980-81	1985-86	1990-91	1995-96	2000-01	2000-01
	% de l'aide totale de chaque donneur <sup>1</sup>					Millions USD
Allemagne	8	10	7	7	4	141
Australie	7	10	13	4	8	60
Autriche	1	4	3	2	1	7
Belgique	4	12	10	13	9	44
Canada	22	19	9	4	4	50
Danemark	10	15	9	7	10	90
Espagne	..	..	1	7	3	36
États-Unis	18	11	3	6	4	379
Finlande	14	15	12	8	6	16
France	7	10	7	6	6	210
Grèce	..	..	..	2	1	1
Irlande	0	18	14	5	8	13
Italie	10	14	11	5	4	25
Japon	11	14	11	12	9	1 140
Luxembourg	..	..	..	5	4	4
Norvège	25	14	7	5	5	46
Nouvelle-Zélande	25	20	4	13	3	3
Pays-Bas	21	19	12	9	3	91
Portugal	..	..	..	2	1	4
Royaume-Uni	6	10	10	10	5	148
Suède	11	6	11	9	3	35
Suisse	20	24	15	9	4	26
<b>Ensemble du CAD</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>2 569</b>
FaFD	31	31	24	29	14	143
FAsD	35	26	43	21	9	108
CE	..	24	..	7	7	426
IDA	34	34	22	14	10	660
Fonds spécial de la BID	29	11	16	9	8	32
FIDA	59	83	54	76	50	172
<b>Ensemble des organismes multilatéraux</b>	<b>35</b>	<b>30</b>	<b>25</b>	<b>16</b>	<b>10</b>	<b>1 541</b>
<b>Total général</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>4 110</b>

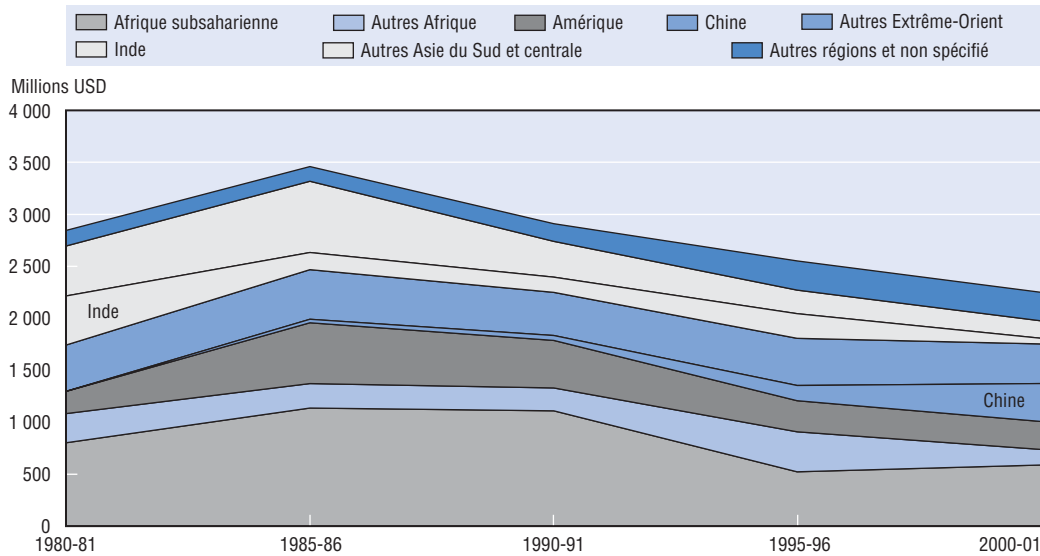
1. Aide affectée par chaque donneur à l'agriculture en pourcentage de l'aide accordée à l'ensemble des secteurs.

**Définitions :** L'aide à l'agriculture englobe l'ensemble des apports visant les politiques, la planification et les programmes relatifs au secteur agricole, les ressources en terres et en eau à usage agricole, le développement agricole et l'approvisionnement en intrants, les productions végétales et animales, les services agricoles, l'enseignement, la formation et la recherche agricoles, de même que le renforcement des institutions agricoles et les activités de conseil. La sylviculture et la pêche sont considérées comme entrant dans l'agriculture (elles ne sont regardées comme des secteurs distincts que depuis 1996). L'aide à l'appui du développement rural (assimilée à une aide plurisectorielle) et l'aide alimentaire à des fins de développement (qui constitue une sous-catégorie de l'aide-programme à caractère général) sont exclues de l'aide à l'agriculture.

**Note :** Dans les notifications au CAD (comme dans les systèmes de notification de la plupart des donneurs), il n'est possible d'affecter à chaque activité qu'un seul code sectoriel. Lorsqu'une activité recoupe plusieurs secteurs, on lui assigne donc soit le code « plurisectorielle », soit le code du secteur correspondant à sa composante la plus importante. Par conséquent, les statistiques du CAD sur l'aide à l'agriculture renvoient uniquement aux activités ayant l'agriculture pour objet principal, et n'intègrent pas les concours à l'agriculture passant par des programmes plurisectoriels. L'aide transitant par des ONG risque aussi de ne pas y être recensée car sa codification sectorielle n'est pas toujours aussi rigoureuse que pour l'aide-projet et l'aide-programme. Pour le moment, l'utilisation de codes sectoriels uniques est le seul moyen efficace de normaliser les notifications afin de permettre des comparaisons valables entre donneurs. Avec cette méthode, on ne risque pas de fausser l'analyse des tendances et des ordres de grandeur.

Source : Statistiques du CAD pour les chiffres relatifs aux membres et base de données du SNPC sur les activités d'aide pour les organismes multilatéraux.

Graphique A.1. Aide bilatérale des pays du CAD en faveur de l'agriculture, par région, 1980-2001, à prix constants de 2001



Source: OCDE.

de ce secteur, peut-être par suite de la Révolution verte et du déclin qui s'en est suivi de la demande d'aide à l'agriculture, encore que le volume global des apports d'aide à l'Inde ait lui aussi diminué.

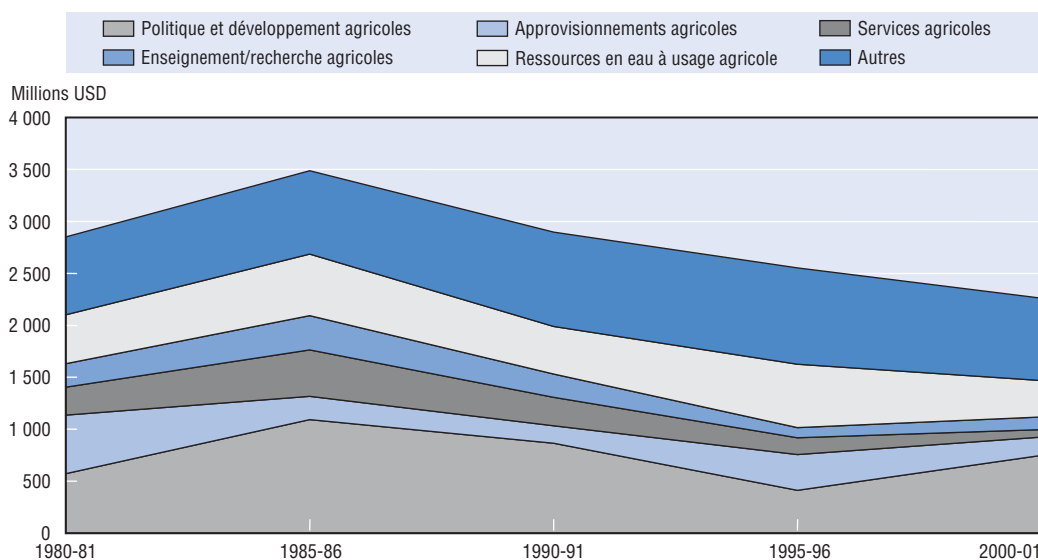
L'Extrême-Orient est la seule région où l'aide à l'agriculture ait augmenté. Cette évolution s'explique par un recentrage géographique de l'aide consentie par les membres du CAD à la Chine. Grâce à l'accroissement régulier des apports d'aide à ce pays dans les années 90, le développement industriel des régions côtières peut maintenant être assuré dans une large mesure par le secteur privé et les donateurs ont réorienté leurs concours financiers vers les zones intérieures, plus rurales. Une grande partie de ces derniers proviennent de prêts d'APD du Japon.

### Aide à l'agriculture par sous-secteur

De nombreux donateurs ont abandonné les projets d'aide au profit d'une aide-programme, or il est impossible d'isoler les apports destinés à chacune des composantes d'un programme visant l'ensemble d'un secteur, ce qui explique pourquoi le graphique A.2 fait ressortir une augmentation de la part du soussecteur « politique et développement agricoles » et une diminution de celle de plusieurs autres sous-secteurs. L'aide à l'approvisionnement en intrants agricoles, aux services agricoles et à l'enseignement/recherche agricole a diminué de moitié en termes réels depuis vingt ans. Cette évolution s'inscrit dans le cadre d'une réévaluation plus générale du rôle du secteur public dans l'agriculture. Plus aucun donneur à l'exception du Japon ne finance la fourniture d'intrants agricoles (engrais, semences, machines, outils, notamment). Très peu de projets visant les services agricoles (entreposage et transport, commercialisation, intermédiation financière) ont été notifiés ces dernières années.

Les activités d'enseignement, de formation et de recherche agricoles se sont multipliées (du fait, pour partie, que les donateurs ont amélioré la notification de leurs

Graphique A.2. Aide bilatérale des pays du CAD en faveur de l'agriculture, par sous-secteur, 1980-2001, à prix constants de 2001



Source: OCDE.

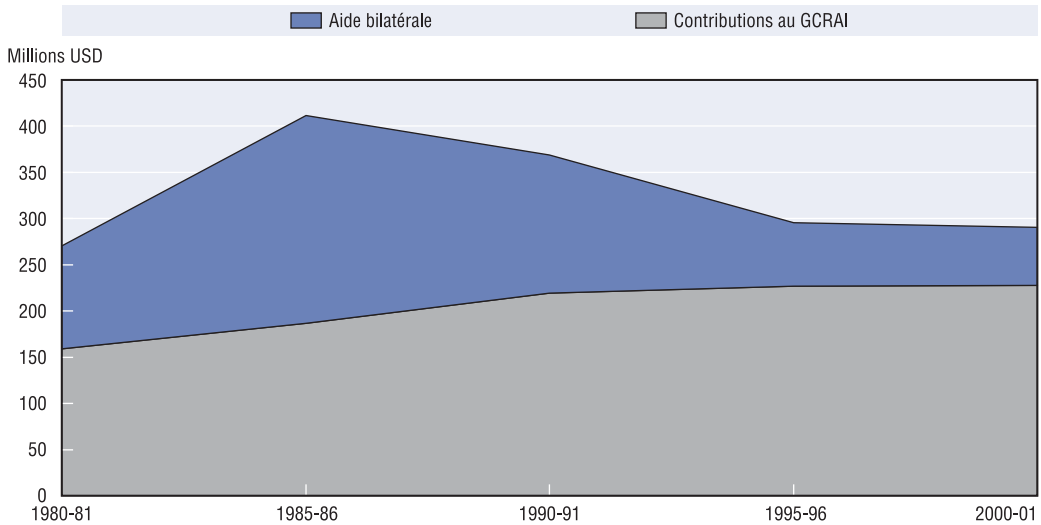
activités de coopération technique), mais les sommes qui leur sont consacrées ont diminué. Les donateurs préfèrent de plus en plus recourir aux canaux multilatéraux pour financer la recherche agricole, en particulier par des concours au Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) (graphique A.3). Les travaux de ce dernier sont centrés sur l'amélioration de la productivité des cultures (riz, blé, maïs, manioc, patate, notamment) et de l'élevage. S'ils portent leurs fruits, cela pourrait encourager les donateurs à accroître leurs investissements dans le secteur agricole pour favoriser la diffusion des nouveaux produits ainsi mis au point.

L'aide pour l'amélioration des ressources en eau de l'agriculture est restée relativement stable, l'accroissement des apports du Japon ayant compensé la baisse de ceux des autres donateurs. Toutefois, si l'on tient compte des concours des organismes multilatéraux, l'aide à l'appui de l'irrigation a diminué de moitié depuis le milieu des années 80, en raison principalement de la réduction des prêts consentis par l'IDA dans ce domaine.

### Les données relatives à 2002 confirment-elles ces tendances?

Les données concernant les apports d'aide pour 2002 ne font ressortir aucun indice d'un redressement de l'aide à l'agriculture. Les apports bilatéraux à ce secteur se sont chiffrés à 2.3 milliards USD, soit 5 % du total de l'aide destinée à l'ensemble des secteurs. Les engagements multilatéraux se sont quant à eux montés à 1 milliard USD (6 % du total). En 2002, l'aide à l'agriculture affiche un recul par rapport à son niveau de 2000-2001 (tableau A.1) dans la plupart des organismes donateurs. Au vu des chiffres reçus, elle aurait malgré tout légèrement augmenté, en valeur absolue, en Allemagne, en Espagne, en Finlande, en Norvège, aux Pays-Bas et en Suisse, ainsi qu'au Fonds africain de développement et au Fonds asiatique de développement, mais la progression n'est significative en termes relatifs que pour les deux derniers organismes.

Graphique A.3. Aide des pays du CAD en faveur de la recherche agricole, 1980-2001, à prix constants de 2001



Source: OCDE.

## Notes

1. Les envois de fonds des travailleurs expatriés, ainsi que les transferts financiers publics aux particuliers, sont habituellement réputés financer essentiellement la consommation dans les pays en développement et n'entrent donc pas dans les statistiques du CAD sur les apports de ressources à l'appui du développement. Toutefois, une étude récente (D. Ratha, « Workers' Remittances: An Important and Stable Source of Development Finance » dans *Global Development Finance*, Banque mondiale, 2003, pp. 157-175) laisse penser que l'amélioration des politiques et l'assouplissement des mesures de contrôle des changes ont probablement encouragé les bénéficiaires à utiliser les envois de fonds de l'étranger à des fins d'investissement. Ratha estimait les envois de fonds des travailleurs expatriés à destination des pays en développement en 2001 à 72 milliards USD, tout en admettant que ces données sont extrêmement sujettes à caution (*ibid.*, pp. 171-172).
2. Se reporter aux données du tableau 33 de l'annexe statistique.
3. Des informations complémentaires sur les programmes d'aide de divers pays non membres du CAD sont fournies dans le chapitre 4.
4. *Coopération pour le développement*, Rapport 1996, pp. 107-110.
5. L'APD totale consentie aux pays utilisant le franc CFA et le franc comorien a chuté d'environ 2,5 milliards USD par rapport au sommet atteint en 1994 et s'établit actuellement aux alentours de 3 milliards USD. Pour un bref historique de ces monnaies, voir A. Konate, « Challenges Facing the CFA Franc », dans *Conjoncture*, BNP-Paribas, octobre 2001, p. 2f.
6. En revanche, l'aide à l'Albanie et aux États issus de l'ex-Yougoslavie est comptabilisée en tant qu'APD du fait que, contrairement à l'Union soviétique et aux pays qui restèrent ses alliés, ces pays figuraient dans la liste alors unique des bénéficiaires de l'APD avant la chute du communisme en Europe centrale et orientale. Pour des précisions sur l'évolution de la Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD, se reporter aux Notes techniques à la fin du présent Rapport.
7. Il faut noter que les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI) reçoivent, globalement, à peu près le même volume d'aide par habitant que les pays les moins avancés (PMA), bien qu'ils soient mieux lotis que ces derniers. Cette part relativement élevée de l'aide destinée aux PRITI s'explique par le grand nombre de petits pays d'Amérique latine et du Pacifique que compte ce groupe, et dont plusieurs reçoivent une aide importante par habitant. La situation se présente différemment si l'on considère l'aide en pourcentage du revenu national des bénéficiaires. En 2001, l'APD représentait 8,3 % du revenu national des PMA, mais seulement 1,2 %

de celui des PRITI. Signalons que les dernières données disponibles concernant la Chine classent ce pays dans les PRITI. La liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD sera modifiée en conséquence pour le recensement des apports de 2003.

8. Dans les statistiques du CAD, l'aide de la CE est considérée comme multilatérale. La Commission est membre à part entière du CAD.
9. Plusieurs raisons expliquent que les versements de la CE aient augmenté pendant que ceux des Nations Unies diminuaient, alors même que la CE comme les Nations Unies ont conservé une part équivalant à 25-30 % dans l'aide multilatérale des donateurs. Premièrement, le taux de décaissement des ressources de la CE s'est considérablement amélioré. En effet, les versements de la CE, qui étaient largement inférieurs aux contributions des pays membres au début des années 90, leur sont maintenant supérieures. Il faut se souvenir à cet égard que la CE applique un programme de prêts concessionnels administré par la Banque européenne d'investissement, dont les remboursements génèrent des ressources additionnelles pouvant être utilisées pour de nouveaux prêts, à l'instar de l'IDA et des banques régionales. Un deuxième facteur est d'ordre statistique. Les versements présentés dans le graphique 2.10 sont exprimés en dollars constants au taux de change de 2000, alors que – pour donner une image exacte des parts à ce moment-là – les versements recensés dans les graphiques 2.6 à 2.9 sont calculés en dollars courants au taux de change de l'année correspondante. Or le taux de change de l'Unité monétaire européenne d'alors (ECU) s'établissait en moyenne en 1992 à 1.29 USD, contre 0.92 USD seulement en 2001 pour l'euro, qui lui a succédé. Le taux de change relativement élevé de l'unité monétaire européenne au début de la période considérée gonfle donc quelque peu la part de la CE dans le montant total des apports d'aide multilatérale à cette époque. Si les données du graphique 2.6 avaient été présentées en dollars constants, la part de la CE dans les contributions multilatérales totales aurait été inférieure, et la hausse constatée de cette part les années suivantes aurait été plus abrupte.
10. Il s'agit, selon l'intitulé complet, des Lignes directrices du CAD relatives au financement mixte et à l'aide publique au développement liée et partiellement déliée, qui sont présentées dans l'édition 1987 du Rapport, pp. 205-209. L'Ensemble d'Helsinki a encore durci les principes qui y sont préconisés : voir l'édition 1992 du Rapport, pp. 11-13.
11. L'aide-programme de caractère général recouvre principalement le soutien budgétaire et l'aide à la balance des paiements. Elle n'inclut pas l'aide à des programmes sectoriels, qui est comptabilisée en regard du secteur concerné.
12. Voir l'édition 1978 du Rapport, pp. 191-193.
13. La coopération technique, qui représente actuellement le tiers environ de l'APD bilatérale, est en grande partie assurée par des fournisseurs établis dans les pays donateurs, mais elle n'est plus couverte par les statistiques sur le degré de liaison de l'aide. Les données « brutes » sur le degré de liaison de l'aide relatives au début des années 80 englobaient les activités de coopération technique et faisaient ressortir aux alentours de 50 % la part de l'aide non liée. Le chiffre de 60 % cité ici repose sur l'hypothèse que la quasi-totalité des apports de coopération technique étaient liés. Des données sur le degré actuel de liaison sont fournies dans les tableaux 23 et 24 de l'annexe statistique. Il est à noter que, pour le moment, quatre donateurs, dont les plus grands, sont incapables de fournir une estimation du degré global de liaison de leur aide.
14. Dans la définition qu'en donne le CAD, l'aide à l'agriculture exclut l'aide à l'appui du développement rural, laquelle est considérée comme une aide plurisectorielle. L'aide bilatérale à l'appui du développement rural a été plus stable que l'aide à l'agriculture et a avoisiné ces dernières années 500 millions USD par an. Les prêts des banques multilatérales de développement en faveur du développement rural ont par contre suivi la tendance à la baisse. Les données font apparaître une diminution de ces derniers de 75 % en termes réels entre 1980 et 1995. En 2000-2001, ces apports ont légèrement augmenté pour s'établir à 500 millions USD par an en moyenne.



## Notes techniques

## Glossaire des principaux termes et concepts

(Les termes en MAJUSCULES renvoient aux entrées à consulter)

**AIDE** : Dans la présente publication, le terme « aide » désigne uniquement les apports qui peuvent être considérés comme une AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD) ou une AIDE PUBLIQUE (AP).

**AIDE LIÉE** : DONS ou PRÊTS d'origine publique ou bénéficiant d'un soutien public, servant à financer des achats de biens et services dans le seul pays donneur ou dans un groupe de pays qui ne comprend pas la quasi-totalité des pays bénéficiaires de l'aide. Les prêts et crédits d'aide liée ainsi que les FINANCEMENTS MIXTES sont soumis à certaines règles de discipline en ce qui concerne le NIVEAU DE CONCESSIONNALITÉ, les pays auxquels ils peuvent être accordés et l'utilité pour le développement, de façon à éviter que des fonds d'aide soient utilisés pour des projets qui seraient commercialement viables moyennant un financement aux conditions du marché et à s'assurer que les pays bénéficiaires reçoivent la meilleure contrepartie possible de l'argent dépensé. Pour plus de précisions, se reporter aux **Rapports sur la coopération pour le développement** 1987 (pp. 204-208) et 1992 (pp. 11-13).

**AIDE NON LIÉE** : Aide publique au développement servant à financer des achats de biens et services qui peuvent être effectués en totalité et librement dans la quasi-totalité des pays. Voir aussi le chapitre 3, encadré 3.5.

**AIDE PARTIELLEMENT DÉLIÉE** : Aide publique au développement servant à financer des achats de biens et services qui doivent être affectés soit dans le pays donneur soit parmi un groupe restreint d'autres pays, lequel doit toutefois comprendre la quasi-totalité des pays bénéficiaires. L'aide partiellement déliée est soumise aux mêmes règles de discipline que les crédits d'AIDE LIÉE et le FINANCEMENT MIXTE.

**AIDE PUBLIQUE (AP)** : Apports qui répondraient aux critères d'inclusion dans l'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT, mais dont les bénéficiaires figurent à la partie II de la liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD (voir PAYS ET TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES).

**AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT** : PRÊTS ou DONS accordés aux pays et territoires figurant dans la partie I de la liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD (pays en développement) : par le secteur public ; dans le but principalement de faciliter le développement économique et d'améliorer les conditions de vie ; à des conditions financières libérales (dans le cas des prêts, l'ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ doit être d'au moins 25 %).

Outre les apports financiers, l'aide englobe la COOPÉRATION TECHNIQUE. Les dons, prêts et crédits consentis pour des motifs militaires ne sont pas pris en compte. Pour le traitement des remises de dettes au titre de prêts initialement accordés à des fins militaires, voir plus loin les « Notes sur les définitions et questions de mesure ».

**AMORTISSEMENT** : Remboursements du principal d'un PRÊT. Ne comprend pas les versements d'intérêts.

**APPORT ASSIMILABLE À UN DON :** Transaction pour laquelle le pays donneur conserve le droit formel au remboursement mais a exprimé dans son ENGAGEMENT l'intention de conserver le produit du remboursement dans le pays emprunteur pour l'y utiliser au profit de ce pays.

**APPORTS NETS :** Montant total des VERSEMENTS effectués au cours d'un exercice comptable, déduction faite des remboursements de principal sur les PRÊTS en cours, hors intérêts.

**APPORTS DU SECTEUR PRIVÉ :** Apports aux conditions du marché financés par le secteur privé (c'est-à-dire variation des actifs privés à LONG TERME détenus par les résidents du pays auteur de la notification) et dons privés (c'est-à-dire dons **d'organisations non gouvernementales**, nets des subventions reçues du secteur public). Dans les présentations axées sur l'APPORT TOTAL NET DE RESSOURCES aux pays bénéficiaires, les apports aux conditions du marché sont ventilés comme suit :

- **Investissement direct :** Investissement effectué pour acquérir ou augmenter des intérêts durables dans une entreprise d'un pays figurant sur la liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD (voir PAYS ET TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES). La notion d'intérêt durable implique l'existence d'une relation à long terme, dans laquelle l'investisseur direct exerce une influence notable sur la gestion de l'entreprise, du fait qu'il en détient au moins 10 % du capital, ou l'équivalent sous forme de droits de vote ou autres moyens de contrôle. Dans la pratique, la valeur d'un investissement direct est donnée par la variation de la valeur nette pour la société-mère d'une filiale dans un pays bénéficiaire telle qu'elle figure dans la comptabilité de ladite société-mère.
- **Prêts bancaires internationaux :** PRÊTS nets aux pays figurant sur la liste des bénéficiaires de l'aide, consentis par des banques dans les pays de l'OCDE. Les prêts consentis par les autorités monétaires centrales sont exclus. Les obligations et les prêts bancaires garantis sont inclus dans ces présentations sous la rubrique AUTRES APPORTS PRIVÉS ou EMPRUNTS OBLIGATAIRES (voir ci-dessous).
- **Emprunts obligataires :** Émissions nettes d'obligations internationales par les pays figurant sur la liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD.
- **Autres apports privés :** Essentiellement acquisitions notifiées de titres émis par des entreprises de pays bénéficiaires de l'aide.

Dans les présentations axées sur les sorties de fonds des pays donneurs, les apports du secteur privé autres que les investissements directs renvoient uniquement aux prêts ayant une ÉCHÉANCE supérieure à un an et sont généralement ventilés entre les éléments suivants :

- **Crédits privés à l'exportation :** voir CRÉDITS À L'EXPORTATION.
- **Titres d'organismes multilatéraux :** Opérations du secteur privé bancaire et non bancaire portant sur des obligations, titres de créances, etc., émises par des institutions multilatérales.
- **Investissements bilatéraux de portefeuille et autres :** Englobent des prêts bancaires ainsi que les achats d'actions, d'obligations et de biens immobiliers.

**APPORT TOTAL NET DE RESSOURCES :** Dans l'apport de ressources aux pays bénéficiaires de l'aide (voir le tableau 1 de l'annexe statistique) sont inclus, outre le FPD, les CRÉDITS À L'EXPORTATION publics et privés et les opérations à COURT ou à LONG TERME du secteur privé (voir APPORTS DU SECTEUR PRIVÉ). Le total de ces ressources est mesuré net des paiements d'AMORTISSEMENT et des capitaux rapatriés par les investisseurs privés. Les apports

**bilatéraux** sont ceux consentis directement par un pays donneur à un pays bénéficiaire de l'aide. Les apports **multilatéraux** sont ceux qui sont acheminés par l'intermédiaire d'une organisation internationale ayant des activités dans le domaine du développement (comme la Banque mondiale ou le PNUD). Les tableaux où figure l'apport total net de ressources aux pays bénéficiaires recensent les apports des organismes multilatéraux à ces pays et non les contributions que lesdits organismes ont reçues des donateurs.

**AUTRES APPORTS DU SECTEUR PUBLIC (AASP) :** Apports financés par le secteur public au profit de pays figurant sur la liste des bénéficiaires de l'aide qui ne répondent pas aux critères de définition de l'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT ou de l'AIDE PUBLIQUE, soit parce que leur objectif principal n'est pas le développement, soit parce qu'ils comportent un ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ inférieur à 25 %.

**BILATÉRAL :** Voir APPORT TOTAL NET DE RESSOURCES.

**CAD (COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT) :** Comité de l'OCDE qui traite des questions de coopération pour le développement. On trouvera en frontispice de ce volume la description de ses objectifs et la liste de ses membres. Des détails supplémentaires sont fournis dans la section « Le CAD et ses travaux ».

**CENTRES FINANCIERS OFFSHORE :** Pays ou territoires dont les institutions financières traitent essentiellement avec des non résidents.

**COOPÉRATION TECHNIQUE :** Englobe a) les subventions à des ressortissants de pays bénéficiaires de l'aide qui reçoivent un enseignement ou une formation dans leur pays ou à l'étranger, et b) les paiements destinés à défrayer les consultants, conseillers et personnels analogues, de même que les enseignants et administrateurs, en mission dans les pays bénéficiaires (y compris le coût du matériel correspondant). L'aide de ce type fournie spécifiquement pour faciliter l'exécution d'un projet d'équipement est englobée dans les dépenses relatives aux projets et programmes bilatéraux et n'est pas identifiée séparément en tant que coopération technique dans les statistiques des apports globaux.

**CRÉANCE :** Droit d'un créancier au remboursement d'un PRÊT ; par extension, le prêt lui-même ou son encours.

**CRÉDITS À L'EXPORTATION :** PRÊTS accordés pour les besoins du commerce extérieur et qui ne sont pas matérialisés par un instrument négociable. Ces crédits peuvent être octroyés par le secteur public ou le secteur privé. Dans ce dernier cas, ils peuvent être assortis d'une garantie publique.

**COURT TERME :** S'entend des PRÊTS d'une durée inférieure ou égale à un an.

**DIFFÉRÉ D'AMORTISSEMENT :** voir ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ.

**DONS :** Transferts effectués en espèces ou en nature et qui ne sont assortis d'aucune obligation de remboursement.

**ÉCHÉANCE :** Date à laquelle est dû le dernier remboursement d'un PRÊT ; par extension, durée de vie de ce prêt.

**ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ :** Cette notion rend compte des **conditions financières** d'un ENGAGEMENT : taux d'intérêt, ÉCHÉANCE et différé d'amortissement (délai jusqu'au premier remboursement de principal). Elle mesure la libéralité d'un PRÊT, autrement dit l'écart, en pourcentage, entre la valeur actualisée de l'ensemble des remboursements prévus et le montant des remboursements qui auraient résulté de l'application d'un taux d'intérêt de référence donné. Par convention, le taux de référence est fixé à 10 % dans les statistiques du CAD. Ce taux a été choisi comme indicateur de l'efficacité marginale de

l'investissement domestique, c'est à dire du coût d'opportunité pour le donneur de mettre les fonds à la disposition du pays bénéficiaire. Par conséquent, l'élément de libéralité est nul pour un prêt dont le taux d'intérêt est de 10 % ; il est de 100 % pour un DON ; pour un prêt à un taux inférieur à 10 %, il se situe entre ces deux extrêmes. Pour obtenir l'**équivalent don** d'un prêt, il suffit de multiplier sa valeur nominale par son élément de libéralité (voir NIVEAU DE CONCESSIONNALITÉ). (Note : la notion d'élément de libéralité ne s'applique pas aux opérations réalisées par les banques multilatérales de développement. Les apports de ces banques vers les pays receveurs sont classés comme libéraux ou non libéraux en fonction du « guichet » dont ils proviennent.)

**ENGAGEMENT** : Obligation ferme, exprimée par écrit et appuyée sur les fonds nécessaires, prise par un donneur public de fournir une aide déterminée à un pays bénéficiaire ou à une organisation multilatérale. Les engagements bilatéraux s'expriment par le montant total du transfert prévu, quel que soit le temps nécessaire pour achever les VERSEMENTS. Les engagements vis-à-vis d'organisations multilatérales correspondent à la somme i) des versements éventuellement effectués au cours de l'année considérée qui n'avaient pas antérieurement été notifiés sous forme d'engagements et ii) des versements prévus au cours de l'année suivante.

**FINANCEMENT MIXTE** : Conjugaison d'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT, sous forme de DONS ou de PRÊTS, avec tout autre financement pour constituer une enveloppe financière. Les financements mixtes sont assujettis aux mêmes critères de concessionnalité, d'utilité pour le développement et concernant les pays bénéficiaires auxquels ils peuvent être accordés, que les crédits d'AIDE LIÉE.

**FINANCEMENT PUBLIC DU DÉVELOPPEMENT (FPD)** : Ce concept, qui sert à mesurer les apports de ressources aux pays bénéficiaires, couvre a) l'APD bilatérale, b) les DONS et les PRÊTS au développement, assortis ou non de conditions libérales, consentis par les institutions financières multilatérales, et c) les AUTRES APPORTS DU SECTEUR PUBLIC jugés contribuer au développement (y compris les prêts de refinancement) mais dont l'ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ est trop faible pour qu'ils puissent être assimilés à une APD.

**LISTE DU CAD** : Voir PAYS ET TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES.

**LONG TERME** : Se dit des PRÊTS dont la durée est, à l'origine ou après prorogation, supérieure à un an.

**NIVEAU DE CONCESSIONNALITÉ** : Indicateur de la « libéralité » d'un crédit rendant compte de l'avantage consenti à l'emprunteur par rapport au taux du marché (voir aussi ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ). Techniquement, il est donné par la différence entre la valeur nominale d'un crédit d'AIDE LIÉE et la valeur du service de la dette à la date du décaissement, calculée au taux d'actualisation applicable à la monnaie de la transaction et exprimée en pourcentage de la valeur nominale.

**NON DÉCAISSÉS** : Montants engagés mais non encore dépensés. Voir aussi ENGAGEMENT, VERSEMENT.

**ORGANISMES MULTILATÉRAUX** : Dans les statistiques du CAD, cette appellation recouvre les institutions internationales ayant pour membres des États, qui consacrent la totalité ou une grande partie de leurs activités au développement et aux pays bénéficiaires de l'aide. Ils englobent les banques multilatérales de développement (Banque mondiale, banques régionales de développement, par exemple), les organismes des Nations Unies et certains groupements régionaux (certains organismes de la Commission européenne ou certaines organisations arabes, par exemple). La contribution d'un membre du CAD à un

organisme de ce genre est qualifiée de multilatérale dès lors qu'elle se fonde avec les contributions des autres membres de l'organisme et que celui-ci décide seul de l'affectation de ces ressources. Sauf indication contraire, les souscriptions au capital des banques multilatérales de développement sont présentées sur la base des **dépôts**, c'est-à-dire pour le montant de la lettre de crédit ou de l'instrument négociable correspondant et à la date du dépôt de cet instrument. Peu de données sont disponibles sur la base des **encaissements** c'est-à-dire des montants tirés à diverses dates par l'organisme sur l'instrument déposé.

**PAYS ET TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES** : La liste des bénéficiaires de l'aide, établie par le CAD et révisée tous les trois ans, et utilisée pour les statistiques dans cet ouvrage, est reprise à la fin du volume. On trouvera plus loin, dans les « Notes sur les définitions et questions de mesure », des détails sur les modifications récemment apportées à cette liste. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, la partie I de la liste comprend les catégories suivantes (le terme « pays » comprend les territoires) :

- **PMA** : Pays les moins avancés. Groupe défini par les Nations Unies. Sont classés dans ce groupe, les pays qui se situent en dessous de seuils fixés de revenu, de diversification économique et de développement social. En cas de modification du groupe des PMA, une mise à jour est immédiatement apportée à la liste du CAD.
- **Autres PFR** : Autres pays à faible revenu. Ce groupe comprend tous les pays, autres que les PMA, dont le RNB par habitant était inférieur ou égal à 760 dollars en 1998 (sur la base de l'Atlas de la Banque mondiale).
- **PRITI** : Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Ce sont les pays dont le RNB par habitant (sur la base de l'Atlas) se situait entre 761 et 3 030 dollars en 1998. Les pays qui appartiennent à la fois aux PMA et aux PRITI sont montrés en tant que PMA, et non en tant que PRITI.
- **PRITS** : Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Ce sont les pays dont le RNB par habitant (sur la base de l'Atlas) se situait entre 3 031 et 9 360 dollars en 1998.
- **PRÉ** : Pays à revenu élevé. Ce sont les pays en développement dont le RNB par habitant (sur la base de l'Atlas) était supérieur à 9 360 dollars en 1998.

La partie II de la liste comprend les « Pays en transition ». Elle inclut i) les pays les plus avancés d'Europe centrale et orientale et les plus avancés des nouveaux États indépendants de l'ex-Union soviétique ; et ii) les pays en développement les plus avancés. Voir aussi AIDE PUBLIQUE.

**PRÊTS** : Transferts qui impliquent un remboursement. Seuls les prêts d'une durée de plus d'un an sont inclus dans les statistiques du CAD. Les données correspondent aux versements et aux remboursements pendant la durée des prêts et non à leur équivalent don. Les chiffres relatifs aux prêts nets fournissent le montant des prêts déduction faite des remboursements de principal (mais non des paiements d'intérêts) au titre de prêts antérieurs. Par conséquent, lorsqu'un prêt est entièrement remboursé, son effet sur les apports totaux nets est nul sur l'ensemble de la durée du prêt.

**RÉAMÉNAGEMENT (ou RESTRUCTURATION) DE LA DETTE** : Toute mesure convenue entre un créancier et son débiteur qui modifie officiellement les conditions précédemment fixées pour le remboursement. Il peut s'agir d'une **remise de la dette** (extinction du PRÊT) ou d'un **rééchelonnement** passant soit par une révision de l'échéancier de remboursement soit

par l'octroi d'un nouveau prêt de **refinancement**. Voir aussi les « Notes sur les définitions et questions de mesure », ci-après.

**TRANSFERTS NETS** : Dans les statistiques du CAD, les APPORTS NETS déduction faite des paiements d'intérêts.

**VERSEMENT** : Mise à la disposition d'un bénéficiaire de fonds ou achat pour son compte de biens ou de services ; par extension, le montant ainsi dépensé. Les versements correspondent aux transferts internationaux effectifs de ressources financières, ou de biens et de services, évalués à leur coût pour le donneur. Dans le cas d'activités réalisées dans le pays donneur telles que programmes de formation, d'administration ou de sensibilisation du public, le versement est considéré comme effectué lorsque les fonds ont été transférés au prestataire de services ou au bénéficiaire. Ils peuvent être comptabilisés **bruts** (montant total versé au cours d'une période comptable donnée) ou **nets** (déduction faite de tous les remboursements de principal ou des restitutions de dons intervenus pendant la même période).

**VOLUME (termes réels)** : Les chiffres sur les apports fournis dans la présente publication sont exprimés en dollars des EU. Pour donner une idée plus réaliste de l'évolution dans le temps du volume des apports, certains chiffres sont donnés à prix et taux de change constants, par rapport à une année de référence précise. Autrement dit, un ajustement a été opéré pour tenir compte à la fois de l'inflation de la monnaie du donneur entre l'année considérée et l'année de référence et des variations du taux de change entre cette monnaie et le dollar des États-Unis au cours de la même période. On trouvera dans l'annexe statistique un tableau récapitulant les facteurs de conversion (déflateurs) à appliquer pour convertir en dollars de l'année de référence (« prix constants ») tous les chiffres exprimés en dollars courants dans le Rapport (tableau 36).

## Notes sur les définitions et questions de mesure

La couverture des données présentée dans le Rapport a changé ces dernières années. Les principaux aspects à retenir sont les suivants :

### **Modification du concept d'APD et de la portée du RNB**

Si la définition de l'aide publique au développement ne s'est pas modifiée depuis 1972, des changements d'interprétation ont eu tendance à en élargir la portée. Parmi les principaux, on citera la comptabilisation dans l'APD des coûts administratifs (depuis 1979), de la part des subventions aux systèmes d'enseignement correspondant au coût de l'enseignement dispensé aux étudiants originaires de pays bénéficiaires de l'aide (laquelle est ressortie depuis 1984), et l'inclusion de l'assistance fournie par les pays donateurs aux réfugiés provenant de pays bénéficiaires de l'aide pendant leur première année de séjour (qui pouvait être notifiée depuis le début des années 80 mais ne l'est de façon généralisée que depuis 1991).

Il est difficile de chiffrer précisément les incidences de ces modifications, car souvent les changements apportés aux méthodes de collecte et à la couverture des données ne sont pas directement observables dans les notifications statistiques adressées par les membres. Les montants en cause peuvent cependant être importants. Ainsi, la notification du Canada en 1993 comprend pour la première fois un chiffre relatif à l'aide aux réfugiés dans ce pays, chiffre (184 millions de dollars) qui représente près de 8 % de l'APD totale du Canada. D'autre part, les apports d'aide notifiés par l'Australie à la fin des années 80, étaient plus élevés d'environ 12 % que s'ils avaient été calculés selon les règles et procédures applicables quinze ans auparavant\*.

La couverture du revenu national s'est elle aussi élargie du fait de l'inclusion de nouveaux domaines d'activité économique et de l'amélioration des méthodes de collecte des données. Le nouveau Système de comptabilité nationale (SCN) préconisé conjointement par l'OCDE et d'autres grandes organisations internationales donne une définition plus large que le précédent du PNB, qui y est rebaptisé revenu national brut, ou RNB. Cela tend à entraîner une diminution des rapports APD/RNB des donateurs. À titre d'exemple, les rapports APD/RNB de la Norvège et du Danemark ont baissé de 6 à 8 % lorsque ces pays sont passés au nouveau SCN au milieu des années 1990. Ceux de la Finlande et de l'Australie ont eux aussi ultérieurement affiché un recul, mais moins important – entre 2 et 4 %. À présent, tous les pays membres du CAD se fondent sur le nouveau SCN.

### **Pays bénéficiaires pris en compte**

Depuis 1990, les pays et groupes de pays suivants ont été ajoutés à la liste des bénéficiaires de l'APD aux dates indiquées : les communautés noires d'Afrique du Sud

\* S. Scott, « Some Aspects of the 1988/89 Aid Budget », dans *Quarterly Aid Round-up*, n° 6, AIDAB, Canberra, 1989, pp. 11-18.



(1991, maintenant désignées par le simple libellé Afrique du Sud) ; le Kazakhstan, la République kirghize, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan (1992) ; l'Arménie, la Géorgie et l'Azerbaïdjan (1993) ; les zones sous administration palestinienne (1994), le Moldova (1997). L'Érythrée, qui faisait anciennement partie de l'Éthiopie, est considérée comme un pays distinct depuis 1993. Pour leur part, les Territoires des îles du Pacifique anciennement sous tutelle des États-Unis, ont été remplacés au fil du temps par leurs États successeurs, à savoir les États fédérés de Micronésie et les îles Marshall (1992) et les îles Palaos (1994).

Au cours de la même période, les pays et territoires suivants ont été retirés de la liste des bénéficiaires de l'APD : Portugal (1991) ; Guyane française, Guadeloupe, Martinique, Réunion et Saint-Pierre et Miquelon (1992) ; Grèce (1994).

Depuis 1993, plusieurs PECO/NEI en transition sont inclus dans la partie II de la nouvelle liste des bénéficiaires de l'aide (cette liste est reproduite à la page 255). L'aide consentie aux pays de la partie II est comptabilisée dans « l'aide publique » et non dans l'APD. Pour éviter des chevauchements, la partie II de la nouvelle liste ne comprend pas les PECO/NEI classés dans les bénéficiaires de l'APD.

A compter de 1996, les pays à revenu élevé suivants ont été reclassés de la partie I à la partie II de la liste : Bahamas, Brunei, Émirats arabes unis, Koweït, Qatar et Singapour. À partir de 1997, sept autres pays à revenu élevé ont été transférés dans la partie II, à savoir : Bermudes, îles Caïmans, Chypre, îles Falkland, Hong-Kong (Chine), Israël et Taïpei chinois. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, les pays et territoires suivants ont été transférés à la partie II : Antilles néerlandaises, Aruba, Corée, Gibraltar, Libye, Macao, Mariannes du Nord, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, îles Vierges (RU). En 2001, le Sénégal a été transféré dans le groupe des PMA et les îles Mariannes du Nord ont été retirées de la liste.

Les chiffres de l'aide totale aux pays de la partie I (APD) et aux pays de la partie II (AP) renvoient à la liste des bénéficiaires pour l'année correspondante. Lorsqu'un pays est ajouté ou supprimé d'un groupe de revenu de la partie I, les totaux relatifs aux groupes affectés sont ajustés rétroactivement afin de rendre aussi bonne que possible la comparabilité dans le temps sur la base de la liste en vigueur.

### **Pays donateurs**

L'Espagne et le Portugal ont adhéré au CAD en 1991, le Luxembourg en 1992 et la Grèce en 1999. Leur aide est désormais comptée dans le total du CAD. Les montants des apports d'APD de ces pays avant leur adhésion au CAD ont été ajoutés aux données des années précédentes lorsqu'ils étaient disponibles. L'accession de chaque nouveau membre a augmenté l'APD totale du CAD mais réduit le rapport APD/RNB global, les programmes de ces pays étant généralement plus récents, et plus limités par rapport au RNB, que ceux des donateurs de plus longue date.

### **Traitement des remises de dettes**

Le traitement de **l'annulation des prêts non initialement comptabilisés dans l'APD** a varié dans le passé. Jusqu'en 1992 inclus, lorsque l'annulation d'une dette non issue de l'APD répondait aux critères de l'APD, elle pouvait être notifiée comme APD. De 1990 à 1992 inclus, elle restait notifiable dans le cadre de l'APD d'un pays, mais était exclue du total du CAD. Depuis 1993, l'annulation de dettes initialement accordées à des fins **militaires** peut être comptabilisée dans les autres apports du secteur public (AASP), tandis que l'annulation d'autres dettes non issues de l'APD (principalement des **crédits à**

**l'exportation**) comptabilisée dans l'APD est incluse à la fois dans les données du pays et dans l'APD totale du CAD comme elle l'était jusqu'en 1989.

**L'annulation du principal d'un prêt en cours initialement comptabilisé dans l'APD** ne donne pas lieu à un nouveau versement net d'APD. Statistiquement, l'avantage de cette annulation se traduit par le fait que les remboursements annulés n'ayant pas lieu, ils ne viennent pas réduire les versements nets d'APD.

***Année utilisée pour le calcul des données***

Sauf indication contraire, toutes les données contenues dans cette publication portent sur les années civiles.

## Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD – pour les apports en 2002

Partie I: Pays et territoires en développement (aide publique au développement)					Partie II: Pays et territoires en transition (aide publique)		
PME	PFR (RNB par habitant < \$760 en 1998)	PRITI (RNB par habitant \$761-\$3 030 en 1998)		PRITS (RNB par habitant \$3 031-\$9 360 en 1998)	PRE (RNB par habitant > \$9 360 en 1998) <sup>1</sup>	PECO et NEI	Pays et territoires en développement plus avancés
Afghanistan	* Arménie	* Albanie	Afrique du Sud	Botswana	Malte <sup>1</sup>	* Bélarus	● Antilles néerlandaises
Angola	* Azerbaïdjan	Algérie	* Ouzbékistan	Brésil	Slovénie <sup>1</sup>	* Bulgarie	● Aruba
Bangladesh	Cameroun	Belize	Papouasie- Nlle-Guinée	Chili		* Estonie	● Bahamas
Bénin	Chine	Bolivie	Paraguay	Cook, îles		* Hongrie	● Bermudes
Bhoutan	Congo, Rép.	Bosnie- Herzégovine	Pérou	Croatie		* Lettonie	● Brunei
Burkina Faso	Corée, Rép. dém.	Colombie	Philippines	Gabon		* Lituanie	● Caïmans, îles
Burundi	Côte d'Ivoire	Costa Rica	Serbie et Monténégro	Grenade		* Pologne	● Chypre
Cambodge	Ghana	Cuba	Sri Lanka	Liban		* République Slovaque	● Corée
Cap-Vert	Honduras	Dominicaine, Rép.	St-Vincent et Grenadines	Malaisie		* République tchèque	● Émirats arabes unis
Centrafricaine, République	Inde	Dominique	Suriname	Maurice		* Roumanie	● Falkland, îles
Comores	Indonésie	Égypte	Swaziland	● Mayotte		* Russie	● Hong-Kong, Chine
Congo, Rép. dém.	Kenya	El Salvador	Syrie	Mexique		* Ukraine	● Israël
Djibouti	* Kyrghize, Rép.	Équateur	Thaïlande	Nauru			● Koweït
Érythrée	* Moldova	Fidji	● Tokelau	Palaos, îles			● Libye
Éthiopie	Mongolie	* Géorgie	Tonga	Panama			● Macao
Gambie	Nicaragua	Guatemala	Tunisie	● Ste-Hélène			● Nouvelle- Calédonie
Guinée	Pakistan	Guyana	● Wallis et Futuna	Ste-Lucie			● Polynésie française
Guinée-Bissau	* Tadjikistan	Irak	Zones sous administration palestinienne	Trinité et Tobago			● Qatar
Guinée équatoriale	Timor-Leste	Jamaïque		Turquie			● Singapour
Haïti	* Turkménistan	Jordanie		Uruguay			● Taipei chinois
Kiribati	Viêt-nam	* Kazakhstan		Venezuela			● Vierges, îles (RU)
Laos	Zimbabwe	Macédoine (ex-Rép. yougoslave)					
Lesotho		Maroc		<b>Seuil d'accession aux prêts de la Banque mondiale (\$5 280 en 1998)</b>			
Liberia		Marshall, îles		● Anguilla			
Madagascar		Micronésie, États fédérés		Antigua et Barbuda			
Malawi		Namibie		Arabie Saoudite			
Maldives		Niue		Argentine			
Mali				Bahréïn			
Mauritanie				Barbade			
Mozambique				● Montserrat			
Myanmar				Oman			
Népal				Seychelles			
Niger				St-Kitts et Nevis			
Ouganda				● Turks et Caïques, îles			
Rwanda							
Salomon, îles							
Samoa							
Saô Tomé et Príncipe							
Sénégal							
Sierra Leone							
Somalie							
Soudan							
Tanzanie							
Tchad							
Togo							
Tuvalu							
Vanuatu							
Yémen							
Zambie							

\* Pays de l'Europe centrale et orientale et Nouveaux États indépendants de l'ancienne Union Soviétique (PECO/NEI).

● Territoires.

1. Ces pays et territoires sont reclassés parmi les pays plus avancés le 1<sup>er</sup> janvier 2003.

En juillet 2002, les **pays pauvres très endettés (PPTE)** sont : Angola, Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo (Rép.), Congo (Rép. dém.), Côte d'Ivoire, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Kenya, Laos, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Nicaragua, Niger, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, Saô Tomé et Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Viêt-nam, Yémen et Zambie.

Source : OCDE.

## Liste des abréviations\*

<b>AASP</b>	AUTRES APPORTS DU SECTEUR PUBLIC
<b>ACP</b>	PAYS D'AFRIQUE, DES CARAÏBES ET DU PACIFIQUE
<b>ADPIC</b>	ASPECTS DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE QUI TOUCHENT AU COMMERCE
<b>APD</b>	AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT
<b>ASS</b>	AFRIQUE SUBSAHARIENNE
<b>BAfD</b>	BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT
<b>BAfD</b>	BANQUE ASIATIQUE DE DÉVELOPPEMENT
<b>BERD</b>	BANQUE EUROPÉENNE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT
<b>BID</b>	BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT
<b>BIRD</b>	BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT
<b>BMD</b>	BANQUES MULTILATÉRALES DE DÉVELOPPEMENT
<b>BRI</b>	BANQUE DES RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX
<b>CAD</b>	COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT
<b>CGA</b>	BILAN COMMUN DE PAYS
<b>CCE</b>	COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
<b>CCI</b>	CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL
<b>CCNUCC</b>	CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
<b>CDE</b>	DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT
<b>CDI</b>	CADRE DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ
<b>CE</b>	COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
<b>CEI</b>	COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS
<b>CFA</b>	COMMUNAUTÉ FINANCIÈRE AFRICAINE
<b>CI</b>	CADRE INTÉGRÉ POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE LIÉE AU COMMERCE DANS LES PAYS LES MOINS AVANCÉS
<b>CNUCED</b>	CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT
<b>GSLP</b>	CADRE STRATÉGIQUE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ
<b>CT</b>	COOPÉRATION TECHNIQUE
<b>DCD</b>	DIRECTION DE LA COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT
<b>DTS</b>	DROIT DE TIRAGE SPÉCIAL
<b>EGDPM</b>	CENTRE EUROPÉEN DE GESTION DE POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT
<b>ECHO</b>	OFFICE HUMANITAIRE DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

\* Cette liste n'est pas exhaustive. Elle fournit les abréviations les plus courantes relatives à la coopération pour le développement, y compris celles utilisées dans le présent rapport. Les signes concernant les ministères et organismes d'aide sont fournis dans le chapitre IV.

<b>EPIN</b>	CRITÈRES POUR L'ÉVALUATION DES POLITIQUES ET INSTITUTIONS DES PAYS
<b>EPP</b>	ÉVALUATION DE PROGRAMME PAR PAYS
<b>EPT</b>	ÉDUCATION POUR TOUS
<b>FAfD</b>	FONDS AFRICAÏN DE DÉVELOPPEMENT
<b>FAsD</b>	FONDS ASIATIQUE DE DÉVELOPPEMENT
<b>FAS</b>	FACILITÉ D'AJUSTEMENT STRUCTUREL
<b>FED</b>	FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT
<b>FIDA</b>	FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
<b>FMI</b>	FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL
<b>FNUAP</b>	FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION
<b>FPD</b>	FINANCEMENT PUBLIC DU DÉVELOPPEMENT
<b>FRPC</b>	FACILITÉ POUR LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET LA CROISSANCE
<b>FSAP</b>	PROGRAMME D'ÉVALUATION DU SECTEUR FINANCIER (FMI/BANQUE MONDIALE)
<b>HCR</b>	HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS
<b>ICDF</b>	FONDS INTERNATIONAL DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT
<b>IDA</b>	ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT
<b>IDAI</b>	INTEGRATED DEVELOPMENT ACTIVITY INFORMATION
<b>IDE</b>	INVESTISSEMENT DIRECT ÉTRANGER
<b>IPH</b>	INDICATEUR DE LA PAUVRETÉ HUMAINE
<b>JBIC</b>	BANQUE JAPONAISE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE
<b>JCLA</b>	EXERCICES CONJOINTS D'APPRENTISSAGE ET D'ANALYSE AU NIVEAU D'UN PAYS SUR L'HARMONISATION ET L'ALIGNEMENT
<b>JITAP</b>	PROGRAMME INTÉGRÉ CONJOINT D'ASSISTANCE TECHNIQUE
<b>NEI</b>	NOUVEAUX ÉTATS INDÉPENDANTS (de l'ex-Union soviétique)
<b>NEPAD</b>	NOUVEAU PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE
<b>MICs</b>	MESURES CONCERNANT LES INVESTISSEMENTS LIÉES AU COMMERCE
<b>OCDE</b>	ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES
<b>OIT</b>	ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL
<b>OMC</b>	ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
<b>OMD</b>	OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT
<b>OMS</b>	ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ
<b>ONG</b>	ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE
<b>OSC</b>	ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE
<b>PAM</b>	PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
<b>PECO</b>	PAYS D'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE
<b>PED</b>	PAYS EN DÉVELOPPEMENT
<b>PFR</b>	PAYS À FAIBLE REVENU
<b>PMA</b>	PAYS LES MOINS AVANCÉS
<b>PNUD</b>	PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT
<b>PNUE</b>	PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT
<b>PPTE</b>	PAYS PAUVRES TRÈS ENDETTÉS (voir liste des bénéficiaires)
<b>PRE</b>	PAYS À REVENU ÉLEVÉ
<b>PRITI</b>	PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE, TRANCHE INFÉRIEURE
<b>PRITS</b>	PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE, TRANCHE SUPÉRIEURE

<b>PSA</b>	PARTENARIAT STRATÉGIQUE POUR L'AFRIQUE (auparavant, Programme spécial d'assistance à l'Afrique)
<b>RBM</b>	GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS
<b>RNB</b>	REVENU NATIONAL BRUT
<b>S-21</b>	STRATÉGIE POUR LE 21 <sup>e</sup> SIÈCLE
<b>SFI</b>	SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE
<b>SGP</b>	SYSTÈME GÉNÉRALISÉ DE PRÉFÉRENCES
<b>SCN</b>	SYSTÈME DE COMPTABILITÉ NATIONALE
<b>SNDD</b>	STRATÉGIES NATIONALES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
<b>SNPC</b>	SYSTÈME DE NOTIFICATION DES PAYS CRÉANCIERS
<b>SSB</b>	SERVICES SOCIAUX DE BASE
<b>SWAps</b>	APPROCHES SECTORIELLES
<b>TIC</b>	TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
<b>UE</b>	UNION EUROPÉENNE
<b>UNDAF</b>	PLAN-CADRE DES NATIONS UNIES POUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT
<b>UNESCO</b>	ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE
<b>UNICEF</b>	FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
<b>USD</b>	DOLLARS DES ÉTATS-UNIS
<b>WID</b>	PARTICIPATION DES FEMMES AU DÉVELOPPEMENT
<b>WSSD</b>	SOMMET MONDIAL SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL (Copenhague, 1995) SOMMET MONDIAL SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE (Johannesburg, 2002)

## Table des matières

<b>Préface du Secrétaire général</b> .....	3
<b>Avant-propos</b> .....	5
<b>Remerciements</b> .....	6
<b>1. Vue d'ensemble du Président du CAD</b> .....	11
Introduction .....	12
Améliorer la cohérence des politiques au service du développement .....	13
Rehausser l'efficacité de l'aide au développement .....	16
Accroître le volume de l'aide .....	23
Favoriser un dialogue constructif .....	28
Croissance ou réduction de la pauvreté ? .....	28
Secteur public ou secteur privé ? .....	29
Secteurs sociaux ou production et infrastructures ? .....	29
Projets ou programmes ? .....	30
Notes .....	31
<b>2. Évolution des apports d'aide</b> .....	33
Introduction .....	34
Aperçu général .....	35
Donneurs membres et non membres du CAD .....	36
Aide par région et par groupe de revenu .....	38
Composante multilatérale de l'APD .....	39
Aide par secteur .....	43
Évolution des modes d'acheminement de l'aide .....	46
Rebond de l'aide .....	49
Annexe : Recul de l'aide à l'agriculture .....	50
Notes .....	54
<b>3. Progrès accomplis vers les Objectifs du millénaire pour le développement</b> ...	57
Introduction .....	58
Avancées obtenues vers les objectifs .....	61
Objectif 1 – Éliminer l'extrême pauvreté et la faim .....	61
Objectif 2 – Assurer une éducation primaire pour tous .....	62
Objectif 3 – Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ..	62
Objectif 4 – Réduire la mortalité des enfants .....	62

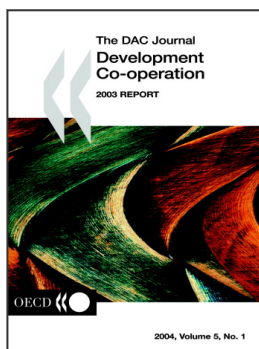
Objectif 5 – Améliorer la santé maternelle . . . . .	64
Objectif 6 – Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies . . . . .	64
Objectif 7 – Assurer un environnement durable . . . . .	65
Objectif 8 – Mettre en place un partenariat mondial pour le développement . . . . .	65
Améliorer l'efficacité de l'aide . . . . .	71
Alignement et harmonisation . . . . .	72
Gestion des finances publiques . . . . .	76
Renforcement des capacités des pays en développement en matière de passation des marchés . . . . .	77
Gestion au service de résultats dans la voie du développement . . . . .	78
Notes . . . . .	79
<b>4. Efforts et politiques des donneurs bilatéraux . . . . .</b>	<b>81</b>
Évolution du volume de l'aide des membres du CAD et perspectives pour l'avenir . . . . .	82
Notes relatives aux différents membres du CAD . . . . .	83
Allemagne . . . . .	86
Australie . . . . .	87
Autriche . . . . .	88
Belgique . . . . .	89
Canada . . . . .	90
Communauté européenne . . . . .	91
Danemark . . . . .	92
Espagne . . . . .	94
États-Unis . . . . .	95
Finlande . . . . .	96
France . . . . .	98
Grèce . . . . .	99
Irlande . . . . .	100
Italie . . . . .	102
Japon . . . . .	103
Luxembourg . . . . .	105
Norvège . . . . .	107
Nouvelle-Zélande . . . . .	108
Pays-Bas . . . . .	109
Portugal . . . . .	110
Royaume-Uni . . . . .	111
Suède . . . . .	112
Suisse . . . . .	113
Notes sur les programmes d'aide des pays de l'OCDE non membres du CAD . . . . .	115
Corée . . . . .	115
Hongrie . . . . .	116
Islande . . . . .	116
Mexique . . . . .	116
Pologne . . . . .	116
République slovaque . . . . .	117
République tchèque . . . . .	117
Turquie . . . . .	117



<b>Le CAD et ses travaux</b> .....	119
Le Comité d'aide au développement .....	120
Principales activités du CAD .....	123
Mandats et programmes de travail des organes subsidiaires du CAD .....	126
La Direction de la coopération pour le développement .....	134
<b>Annexe statistique</b> .....	141
<b>Notes techniques</b> .....	245
Glossaire des principaux termes et concepts .....	246
Notes sur les définitions et questions de mesure .....	252
Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD – pour les apports en 2002 ..	255
Liste des abréviations .....	256
<b>Liste des encadrés</b>	
1.1. L'aide bilatérale prenant le chemin des pays performants tend à s'accroître progressivement .....	19
1.2. Efficacité de l'aide et sélectivité : intégrer des objectifs multiples dans les décisions d'affectation de l'aide .....	21
1.3. Aucune tendance à la concentration de l'aide bilatérale des membres du CAD ..	26
3.1. Objectifs du millénaire pour le développement .....	59
3.2. PARIS21 : de la modélisation à la mesure des résultats .....	61
3.3. Problématique homme-femme et OMD .....	63
3.4. Le Pacte du Millénaire pour le développement, un plan d'action centré sur les pays qui ont le plus besoin d'aide .....	68
3.5. Avancement de la mise en œuvre de la Recommandation de 2001 sur le déliement de l'APD aux pays les moins avancés .....	72
3.6. Déclaration de Rome sur l'harmonisation – 25 février 2003 .....	73
4.1. Examen par le CAD de l'aide du Danemark, 22 mai 2003 .....	93
4.2. Examen par le CAD de l'aide de la Finlande, 17 juin 2003 .....	97
4.3. Examen par le CAD de l'aide de l'Irlande, 17 novembre 2003 .....	101
4.4. Examen par le CAD de l'aide du Japon, 12 décembre 2003 .....	104
4.5. Examen par le CAD de l'aide du Luxembourg, 18 mars 2003 .....	106
4.6. Analyse conjointe des programmes d'aide en Tanzanie du Danemark, de la Finlande, de l'Irlande et du Japon .....	114
<b>Liste des tableaux</b>	
1.1. Anticipations concernant le volume de l'APD en 2006 .....	24
A.1. Volume de l'aide à l'agriculture, par donneur, et part de celle-ci dans l'aide totale, sur la base des engagements, 1980-2001 .....	51
3.1. Vue d'ensemble des progrès vers les Objectifs du millénaire pour le développement .....	60
3.2. Perspectives d'évolution de l'APD des membres du CAD après Monterrey : dernières projections .....	70
4.1. Aide publique au développement nette des membres du CAD en 2002 .....	83

## Liste des graphiques

2.1.	Apport total net d'APD des membres du CAD aux prix de 2001 en pourcentage du RNB, 1980-2002 .....	34
2.2.	Apports de ressources des membres du CAD aux pays en développement, 1980-2002 .....	35
2.3.	Ventilation par donneur de l'APD consentie par les membres du CAD en valeur réelle, 1980-2002 .....	38
2.4.	Répartition de l'APD bilatérale nette des membres du CAD par région bénéficiaire, de 1970-71 à 2000-01 .....	39
2.5.	Part de l'APD des membres du CAD transitant par des organismes multilatéraux, 1992 et 2002 .....	41
2.6.	Part de l'APD multilatérale transitant par des organismes de la Commission européenne .....	41
2.7.	Part de l'APD multilatérale transitant par des organismes des Nations Unies ..	41
2.8.	Part de l'APD multilatérale transitant par l'IDA .....	42
2.9.	Part de l'APD multilatérale transitant par les banques régionales de développement .....	42
2.10.	Versements bruts de financements assortis de conditions libérales par les organismes multilatéraux en 1992 et 2001 .....	42
2.11.	Part des secteurs sociaux dans l'APD bilatérale des membres du CAD, 1980-2001 .....	43
2.12.	Part des secteurs productifs dans l'APD bilatérale des membres du CAD, 1980-2001 .....	44
2.13.	Part des secteurs d'infrastructure dans l'APD bilatérale des membres du CAD, 1980-2001 .....	45
2.14.	Part de l'aide non destinée à un secteur précis dans l'APD bilatérale des membres du CAD, 1980-2001 .....	46
2.15.	Structure de l'APD brute, 1980-2002 .....	47
2.16.	Moyenne des apports annuels nets des membres du CAD au titre de l'aide-projet, de l'aide-programme et de la coopération technique, 1980-2001 .....	48
A.1.	Aide bilatérale des pays du CAD en faveur de l'agriculture, par région, 1980-2001 .....	52
A.2.	Aide bilatérale des pays du CAD en faveur de l'agriculture, par sous-secteur, 1980-2001, à prix constants de 2001 .....	53
A.3.	Aide des pays du CAD en faveur de la recherche agricole, 1980-2001 .....	54
4.1.	Aide publique au développement nette en 2002 – Montants et en pourcentage du RNB .....	84



Extrait de :

## Development Co-operation Report 2003

Efforts and Policies of the Members of the Development Assistance Committee

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/dcr-2003-en>

### Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2004), « Évolution des apports d'aide », dans *Development Co-operation Report 2003 : Efforts and Policies of the Members of the Development Assistance Committee*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/dcr-2003-3-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).